SÉANCE DU JEUDI 23 FÉVRIER 1939.

VERGADERING VAN DONDERDAG 23 FEBRUARI 1939.

SOMMAIRE :

EXCUSES :
Absences motivées, page 542.

COMMUNICATIONS :

SÉNAT :
Adoption d'un projet de loi, p. 542.

CABINET DU PREMIER MINISTRE :
Expédition des arrêtés relatifs au remaniement ministériel, p. 542.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT :
M. Pierlot, premier ministre, en français, et **M. Soudan**, ministre des affaires étrangères, en flamand, donnent connaissance de la déclaration du gouvernement, p. 542.
M. Gutt, ministre des finances, fait une communication relative à la situation financière du pays, p. 546.
Discussion. *Orateurs* : **M. Carton de Wiart, M. Pierlot**, premier ministre, **MM. Max, Fischer, Legros, Romsée**, p. 549.

QUESTIONS :
Des questions ont été remises au bureau par **MM. Debacker, Leuridan**, p. 556.

INHOUDSOPGAVE :

VERONTSCHULDIGINGEN :
Berichten van verhindering, bladzijde 542.

MEDEDEELINGEN :

SENAAT :
Aanneming van een wetsontwerp, blz. 542.

KABINET VAN DEN EERSTE-MINISTER :
Verzending van de besluiten betreffende de wijziging in de samenstelling van de regeering, blz. 542.

REGEERINGSVERKLARING :
De **heer Pierlot**, eerste-minister, in 't Fransch, en de **heer Soudan**, minister van buitenlandsche zaken, in 't Nederlandsch, geven kennis van de regeeringsverklaring, blz. 542.
De **heer Gutt**, minister van financiën, doet een mededeeling betreffende den financieelen toestand van het land, blz. 546.
Behandeling. *Sprekers* : de **heer Carton de Wiart, de heer Pierlot**, eerste-minister, de **heeren Max, Fischer, Legros, Romsée**, blz. 549.

VRAGEN :
Vragen werden ter tafel gelegd door **de heeren Debacker, Leuridan**, blz. 556.

PRÉSIDENCE DE **M. HUYSMANS**, PRÉSIDENT.

VOORZITTERSCHAP VAN DEN **HEER HUYSMANS**, VOORZITTER.

MM. Housiaux et **Van Walleghem**, secrétaires, prennent place au bureau.

De heeren Housiaux en **Van Walleghem**, secretarissen, nemen plaats aan het bureau.

Le procès-verbal de la dernière séance est déposé sur le bureau.

De notulen van de jongste vergadering worden ter tafel gelegd.

La séance est ouverte à 14 heures.

De vergadering wordt geopend te 14 uur.

EXCUSÉS.

M. Truffaut, indisposé, et M. Buset, empêché, prient la Chambre d'excuser leur absence à la séance de ce jour.

M. Leuridan, indisposé, prie la Chambre d'excuser son absence aux séances de cette semaine.

— Pris pour information.

VERONTSCHUDIGINGEN.

Voor heden : de heer Truffaut, ongesteld, en de heer Buset, belet; voor deze week : de heer Leuridan, ongesteld.

— Voor kennisneming.

COMMUNICATIONS. — MEDEDEELINGEN.

Par message du 22 de ce mois, le Sénat fait connaître qu'il a adopté en séance de cette date le projet de loi allouant des crédits provisoires à valoir sur les budgets de l'exercice 1939.

— Pour information.

Bij brief van 22 dezer deelt de Senaat mede dat hij in vergadering van dien datum het wetsontwerp tot toekenning van voorlopige kredieten komende in mindering van de begrooting van het dienstjaar 1939 heeft aangenomen.

— Voor kennisneming.

Par dépêche du 22 février 1939, M. le premier ministre transmet à la Chambre une expédition certifiée conforme des arrêtés royaux relatifs au remaniement ministériel.

— Pour information.

Bij brief van 22 Februari 1939 zendt de heer eerste-minister een uitsluitend afschrift in van de koninklijke besluiten betreffende de wijziging in het ministerie.

— Voor kennisneming.

DÉCLARATION DU GOUVERNEMENT. — VERKLARING VAN DE REGEERING.

M. le président. — Mesdames, messieurs, notre ordre du jour appelle la déclaration du gouvernement.

La parole est à M. le premier ministre.

M. Pierlot, premier ministre, ministre de l'agriculture (*à la tribune*). — Mon premier mot sera pour rendre hommage à ceux qui nous ont précédés au banc du gouvernement. Sous la direction d'un jeune chef dont nous admirons le talent, ils ont porté les responsabilités du pouvoir dans des circonstances difficiles. Le souvenir du gouvernement de M. Spaak reste associé à celui des jours tragiques où, avec calme et décision, il sut faire face aux événements, affirmant par son attitude la volonté de paix et d'indépendance de tous les Belges.

En formant le nouveau gouvernement, nous aurions souhaité l'appuyer sur l'ancienne majorité. N'ayant pu obtenir le concours de l'un des trois groupes politiques dont elle était constituée, nous nous sommes vus dans la nécessité de nous en tenir à une autre formule. Nous l'avons voulue aussi large que possible; nous avons fait appel à des personnalités étrangères à la vie publique, mais d'une compétence éprouvée, spécialement dans certains départements de caractère technique. Nous accueillerons avec reconnaissance tous les appuis qui nous seront apportés, des divers bancs de cette Chambre, pour nous aider à pratiquer non une politique de partis, mais une politique d'inspiration nationale.

A défaut de cette solution, il en restait peu d'autres.

On a parlé d'un ministère d'affaires. Il faudrait s'entendre sur le sens de l'expression. Veut-on dire par là un gouvernement qui comprendrait un nombre plus limité encore de parlementaires? Je suis persuadé qu'aucun des groupes les plus importants de cette Chambre ne voudrait, par la présence de certains de ses membres, y engager sa responsabilité, alors que la majeure partie de l'influence viendrait du dehors. La seule manière dont, au point de vue pratique, on puisse donc envisager la notion de cabinet d'affaires est celle d'un gouvernement qui serait tout entier étranger aux Chambres. Si cette formule deviendra un jour nécessaire, je ne le sais, mais je veux en signaler la fragilité probable et les dangers. En supposant que pareil gouvernement durât, ne préparerait-il pas, par la force même des choses, une évolution qui pourrait nous mener plus loin que nous le souhaitons?

Enfin, pour terminer l'examen des solutions possibles aux difficultés actuelles, il resterait celle de recourir à la consultation du pays. Je vous laisse à penser si le moment en serait ou non bien choisi.

Avant d'en venir à l'une ou l'autre de ces extrémités, nous avons pensé qu'il fallait essayer de constituer un gouvernement dans des conditions normales. A vous de dire si nous avons bien ou mal jugé.

Si vous voulez nous laisser mettre au travail et nous juger à nos actes, nous sommes prêts à entreprendre l'exécution du programme que je vais avoir l'honneur d'exposer. Si votre volonté est différente, vous le direz et vous ne manquerez pas en même temps de dire de quelle manière vous estimez que le pays doit être gouverné. Il est indispensable que pareille conclusion se dégage nettement du débat qui va avoir lieu. Il appartient aux Chambres, à la représentation nationale elle-même, et non à des groupes sans qualité officielle, d'exprimer le vœu du pays. C'est là, et là seulement, que le chef de l'Etat peut trouver les indications nécessaires pour remplir, en pleine connaissance, son rôle constitutionnel.

La Belgique est profondément attachée à ses libres institutions, mais l'opinion publique est déçue de constater que leur fonctionnement ne répond plus entièrement aux nécessités actuelles. Le 6 décembre dernier, à cette tribune, M. Spaak a éloquemment traduit ces préoccupations et montré la voie vers des réformes qui s'imposent. Ce discours a, dans ses grandes lignes, rencontré l'adhésion de la plus grande partie de la Chambre. C'est dans la direction ainsi tracée que nous comptons nous engager.

Je ne m'arrête pas ici à l'éventualité d'une revision constitutionnelle, peut-être nécessaire, mais à laquelle on ne peut songer dans les circonstances présentes.

Sur le plan législatif, une série d'avant-projets ont été élaborés, notamment par le Centre d'études pour la réforme de l'Etat. Le gouvernement reprendra ces projets, en achèvera l'étude et présentera à vos délibérations ceux dont la réalisation apparaîtrait comme utile et prochainement réalisable. Avec le concours du Sénat, nous ferons aboutir, sans tarder, le projet de loi sur la création d'un Conseil d'Etat.

Mais le gouvernement croit que les réformes les plus importantes, en même temps que les plus immédiatement à notre portée, ne sont pas affaire de textes, mais de pratique. Nous voulons, avant tout, en revenir à une observation plus exacte des règles fondamentales de notre droit public, dans leur lettre et dans leur esprit. L'observation des principes constitutionnels n'exige pas seulement qu'aucune autorité établie ne dépasse les limites de son pouvoir. Il importe aussi qu'elle ne reste pas en deça et que chacun exerce dans sa plénitude les attributions qui lui sont confiées.

Il incombe au gouvernement de montrer l'exemple en se réformant lui-même. Les conseils des ministres, dont les membres sont nombreux et dont l'attention est dispersée par une multitude d'affaires administratives de seconde importance, prennent trop souvent l'allure d'assemblée plus apte à la délibération qu'à l'action. Nous voulons rendre plus de souplesse à l'institution par une meilleure organisation interne du gouvernement, afin de donner plus de rapidité à ses décisions et de décharger le conseil de tout ce qui ne touche pas à l'essentiel de son rôle.

La réforme administrative est très avancée. Il reste à l'achever et à la faire appliquer. Le gouvernement y est décidé.

Nous souhaitons voir s'établir sur un plan de mutuelle collaboration les rapports entre les Chambres et le gouvernement. Le gouvernement est étroitement intéressé à l'élaboration des lois et aux travaux des assemblées. Il n'y a guère de question plus importante pour la réalisation de sa politique que la manière dont est arrêté et exécuté votre ordre du jour. Nous voudrions, d'accord avec votre président, votre bureau et la commission des travaux parlementaires, apporter notre concours en vue d'établir un plan commun de travaux. Les membres du gouvernement, et exceptionnellement leurs délégués, seront à votre disposition pour prendre part à l'examen des projets, non seulement en séances publiques, mais aussi là où le travail parlementaire est particulièrement important et fructueux : dans les commissions.

Aussitôt après la lecture de cette déclaration, M. le ministre des finances vous fera un exposé complet de la situation financière.

Les déficits accusés par les comptes de 1938 et par les prévisions, quant au budget de 1939, appellent la plus sérieuse attention.

Il est nécessaire qu'en faisant connaître cette situation, le gouvernement indique en même temps les moyens qu'il compte prendre pour la redresser.

Parmi les moyens de redressement, les uns ont le caractère de réformes permanentes, propres à éviter le retour des difficultés que nous traversons. Ces moyens sont les plus durables, mais ils sont à effet différé. A mesure que nous avançons dans l'année, leur rendement diminue à proportion du délai qui nous sépare de la clôture de l'exercice. D'autre part, la conservation du crédit public exige que, dès le premier jour de son existence, le gouvernement affirme, mieux que par des projets, par des actes, sa ferme et inébranlable volonté de maintenir l'équilibre budgétaire.

Quant aux moyens de caractère permanent, j'indique ceux que nous sommes décidés à employer.

La réforme administrative sera, mieux que toutes mesures empiriques, le moyen d'augmenter le rendement des administrations, tout en réduisant progressivement les effectifs du personnel. L'intérêt de celui-ci est associé aux réformes dont il s'agit, parce qu'elles permettront d'assurer plus largement les ressources nécessaires à sa rémunération.

Le budget des pensions atteint près du tiers des dépenses totales de l'Etat, abstraction faite de la charge de la dette. Il est impossible que pareille proportion soit maintenue. Ici encore, nous voulons nous garder de toute mesure arbitraire. Le problème doit être considéré dans son ensemble. Nous hâterons l'achèvement de l'examen auquel procède le commissaire royal aux pensions. Nous vous proposerons aussitôt les conclusions à en tirer.

Il y a des économies à réaliser en matière de cumuls... (*Rires ironiques sur les bancs nationalistes flamands.*)

M. Borginon. — Encore toujours?

M. Pierlot, premier ministre, ministre de l'agriculture. — ... à l'exclusion, toutefois, du droit reconnu aux titulaires des pensions d'invalidité de guerre, en raison du caractère d'indemnité forfaitaire de ces allocations.

Tous les articles du budget de chaque ministère seront revus et tous les rajustements possibles seront faits. Je sais que, dans le passé, des tentatives de ce genre ont été souvent illusoires, parce que le comité du budget ne disposait pas d'informations suffisantes. La création du corps des inspecteurs des finances a pourvu à cette lacune. Le ministre des finances aura désormais, dans chaque département, l'un de ses fonctionnaires chargé de contrôler toutes les dépenses et de lui faire rapport sur les possibilités d'économie. Le contrôle ne s'exercera plus seulement à distance, mais sur place, sur documents, sur des réalités que l'inspecteur des finances connaîtra aussi bien que l'administration intéressée elle-même. Le corps des inspecteurs des finances va être renforcé et nous sommes décidés à faire donner à l'institution tout ce que l'on peut en attendre.

Mais ces divers projets ne visent qu'à la réduction des dépenses. Il faut songer aussi à l'accroissement des recettes.

D'une manière générale, la limite de la fiscalité est atteinte, eu égard à la situation économique du pays. Il faut éviter qu'en la dépassant, on décourage l'initiative dans les affaires.

Cependant, si le nombre et le taux des impôts ne peuvent, en ce moment, être dépassés, on pourrait attendre un meilleur rendement d'une application plus exacte. Sans tomber dans les abus de l'inquisition fiscale, il faut un contrôle plus efficace, dans le double but d'assurer la rentrée plus régulière des impôts et, en même temps, de mettre plus de justice dans la perception, en évitant que le contribuable sincère paie pour celui qui ne l'est pas.

Nous avons l'intention de vous proposer d'établir un impôt modéré sur les profits de certaines industries à caractère de monopole. Nous déposerons un projet de taxation des bénéfices des sociétés d'électricité.

Il n'y a pas de politique financière stable sans une politique économique qui favorise la reconstitution de la matière imposable. Je reviendrai sur ce point dans un instant, mais je tiens à souligner, dès à présent, que nous n'attendons pas la solution du problème budgétaire d'une sorte de malthusianisme économique et financier qui, en poursuivant une réduction prolongée des moyens d'achat et des prix, détermine fatalement le ralentissement, puis l'arrêt des affaires. Nous voulons pratiquer une politique vivante et constructive, qui ramène la prospérité et augmente le revenu de la Nation.

Si je me suis étendu longuement sur cet exposé des moyens de redressement que je viens d'énumérer, c'est afin de marquer que nous avons voulu n'en négliger aucun avant de songer à d'autres mesures d'un caractère pénible, mais qui sont indispensables parce que seules elles peuvent produire des effets immédiats et affirmer d'une manière tangible la résolution dont nous sommes animés.

Le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour opérer, à partir du 1er avril prochain, une réduction de 5 p. c. sur toutes les dépenses compressibles de l'Etat.

M. Marien. — Avis aux fonctionnaires!

M. Sindic. — Laissez sonner le glas!

M. le président. — N'interrompez pas!

M. Pierlot, premier ministre, ministre de l'agriculture. — Cette réduction atteindra notamment le taux mobile d'après lequel se calculent les traitements et pensions, à l'exclusion des pensions de vieillesse, des allocations de chômage et des pensions d'invalidité de guerre.

Cette mesure aura un caractère momentané et transitoire. Elle cessera d'être appliquée aussitôt que la situation le permettra.

En ce qui concerne les modalités de la réduction, nous prendrons l'avis des associations du personnel et nous lui demanderons ainsi de coopérer à cette mesure de salut public, sans que le fond même de la résolution que je viens d'annoncer puisse être remis en question.

Enfin, la réduction aura lieu sous réserve de récupération, par les intéressés, durant l'exercice 1940, si les effets obtenus par les autres moyens de redressement le permettent.

Le ministre des finances suivra de près l'exécution du budget, de façon à pouvoir, au plus tard le 1er juin, prendre ou proposer au parlement les mesures nécessaires pour réaliser l'exact équilibre budgétaire, qui est à la base de son programme.

En vous faisant pareille communication, nous accomplissons un devoir qui, croyez-le bien, est dur mais impérieux. Nous n'avons pas songé à obtenir des Chambres un consentement indirect en demandant des pouvoirs spéciaux, à la faveur desquels le gouvernement se passerait d'un vote formel. Nous avons voulu agir au grand jour, en vous demandant de prendre vos responsabilités, comme nous prenons les nôtres. En tenant un autre langage, le gouvernement ne serait pas digne de sa mission.

Une lourde tâche s'impose au gouvernement dans le domaine économique. Il faut ramener, dans les affaires, l'esprit d'entreprise. Il faut rassurer et encourager les hommes d'affaires et les capitaux réfugiés dans l'abstention. Le chômage des capitaux entraîne le chômage de la main-d'œuvre, et nous savons que ce n'est que dans un courant de confiance mutuelle que l'activité peut renaître.

L'orientation actuelle de notre économie est dangereuse. Le volume de la production tend à diminuer, les débouchés manquent. Bien des produits pourraient encore être placés sur les marchés étrangers et surtout sur le marché intérieur, dont il importe d'exploiter à fond toutes les ressources. Mais il faudrait pour cela une réadaptation de notre production industrielle, à laquelle doivent correspondre, notamment, un enseignement professionnel et technique approprié et un meilleur statut de l'apprentissage. Il n'y a pas d'organisation économique souple si l'on ne laisse la plus large part à l'initiative. Mais, à l'heure actuelle, il est impossible que les entreprises privées se passent du concours des pouvoirs publics; ils doivent leur ouvrir les voies et établir une coordination dans leur action. Ceci requiert, notamment, le rétablissement d'une discipline professionnelle et d'une politique de qualité qui doit être, avant tout, l'œuvre des milieux professionnels eux-mêmes, associés dans ce travail de réglementation avec les pouvoirs publics. Ainsi se pose le problème de l'organisation professionnelle qui doit enfin être résolu. Les projets sont prêts. Le gouvernement est à votre disposition pour les faire aboutir.

A ces fins, il est indispensable de procéder à la réorganisation du ministère des affaires économiques, de manière à mettre cette administration à la hauteur de la vaste mission qui lui incombe.

J'ai déjà dit à cette tribune et je répète que l'agriculture, la première de nos industries, n'a pas encore, dans les préoccupations de l'opinion et des pouvoirs publics, toute la place qui lui revient. Notre politique agricole sera inspirée, tout d'abord, par la nécessité de maintenir des prix équitables : la marge qu'ils laissent aux bénéfices est le salaire du cultivateur, aussi respectable que celui de l'ouvrier industriel. Là où il faut, pour atteindre ce résultat, soutenir le marché agricole, nous n'hésiterons pas à le faire avec toute la prudence requise.

Mais à l'abri de ces mesures de défense, nous comptons poursuivre des réformes d'un caractère plus positif, par un meilleur équipement de notre agriculture, par une politique prudente, mais plus large du crédit agricole. Nous nous efforcerons de réaliser avec votre concours la réforme de la législation sur le bail à ferme.

Il n'y a pas de solution complète du problème de la production industrielle, du vaste problème à la fois économique et social que soulève la situation des classes moyennes, ni du problème agricole sans une revision des conditions générales de la distribution des produits de toute nature.

Cette question intéresse, à la fois, les producteurs, les intermédiaires et les consommateurs. Elle est en relation étroite avec le prix de la vie, dont le maintien à un niveau modéré est une règle nécessaire pour un pays comme le nôtre, qui vit en partie d'exportations et doit rester dans des conditions favorables sur le terrain de la concurrence.

Le problème de la distribution est difficile entre tous. Il est délicat de trouver le point d'équilibre entre ce qu'il faut de réglementation pour mettre fin à l'état de choses presqu'anarchique que l'on constate dans ce domaine et l'excès d'intervention, qui tuerait l'initiative et mettrait en péril l'autonomie des chefs d'entreprises grandes ou petites. Les classes moyenes sont justement jalouses de cette autonomie, qui contribue à donner à la structure d'un pays cette souplesse et ce ressort dont, en d'autre temps, notre pays a fourni tant d'exemples.

C'est dans l'organisation professionnelle, dans la représentation des industries, métiers et négoces, dans la collaboration entre ces organismes et les pouvoirs publics que l'on trouvera, par un travail prudent, mais progressif, la manière de concilier ces points de vues opposés et également importants.

La situation des classes moyennes est fonction de la prospérité générale. Dans chaque domaine industriel ou commercial ces intérêts revêtent des caractères spéciaux, au point de vue technique, économique, social. Elles ont droit à une sollicitude particulièrement attentive, afin que, dans un monde en pleine transformation, elles puissent s'adapter et conserver la place qui leur appartient dans l'activité du pays.

M. Sindic. — Allons! Personne n'applaudit?

M. Pierlot, premier ministre, ministre de l'agriculture. — Malgré les difficultés financières que nous traversons, nous sommes décidés à conserver et, dans la mesure où nous le pourrons, à améliorer l'édifice de la législation sociale patiemment élaboré par les gouvernements précédents, mais chacun se rend compte qu'un tel résultat n'est possible qu'à la condition de conserver intact le crédit public et d'observer une politique budgétaire sans défaillance.

Le gouvernement reprendra, avec la volonté de ne pas retarder davantage la solution, l'étude de la question de l'assurance-chômage.

Nous nous appliquerons à faciliter la remise des chômeurs au travail et leur réadaptation. Le gouvernement précédent nous a laissé un ensemble de projets dont la réalisation est de nature à occuper une nombreuse main-d'œuvre, le renforcement de la défense aérienne, les crédits très importants mis à la disposition de la construction navale, la construction d'habitations, l'automatisation des téléphones. Enfin, nous continuerons à poursuivre, à charge du budget extraordinaire, une politique de travaux qui contribueront à atténuer les effets de la crise.

Depuis un demi-siècle surtout, le sentiment de la communauté flamande s'est réveillé et la langue flamande a repris sa place dans notre vie publique et dans la vie nationale. Ce mouvement a révélé une force d'expansion qui aurait mis l'existence de l'Etat en péril, si elle était restée comprimée dans les cadres anciens. Il faut, au contraire, la laisser s'épanouir dans le cadre de la vie nationale et qu'elle s'emploie à la grandeur de la patrie commune.

C'est pourquoi, fort sagement mais trop lentement, des réformes importantes ont été réalisées, de manière à mettre sur un pied d'égalité nos deux communautés culturelles, qui ont des droits identiques aux égards et à la sollicitude du pouvoir.

Si importantes que soient ces transformations et si bienfaisant qu'ait été leur effet, il reste à en parfaire l'achèvement.

Je songe, en disant cela, au vœu d'une grande partie de l'opinion publique de voir se réaliser un régime d'autonomie culturelle, par une déconcentration administrative du ministère de l'instruction publique, qui permettra, dans de meilleures conditions, à chacune de nos deux communautés linguistiques, de réaliser pleinement ses destinées suivant la loi de son originalité propre.

Différents projets existent à ce sujet. Le gouvernement ne veut, dès à présent, se rallier à aucun d'eux, mais il les examinera tous en vue d'une solution prochaine. Il le fera sans idées préconçues, mais en s'inspirant de ces deux buts : donner les plus légitimes satisfactions aux aspirations culturelles et sauvegarder l'unité intangible de l'Etat belge et sa parfaite cohésion. Ces principes se concilient parfaitement avec une adaptation administrative qui tienne compte de l'existence de deux mouvements culturels, en même temps que de tout ce qui leur est commun sur le plan de la vie nationale.

Le gouvernement, pleinement conscient de ce que la colonie représente pour la mère-patrie, en prestige, en occasions d'épanouissement de toutes ses forces intellectuelles et morales, en même temps qu'en ressources matérielles, entend donner au problème colonial une sollicitude active et vigilante.

J'ai cru préférable d'examiner, comme je viens de le faire, quelques-uns des problèmes qui retiennent le plus notre attention, plutôt que de faire une énumération complète de toutes les questions dont le gouvernement pourrait être amené à s'occuper.

Je crois superflu de dire qu'en politique étrangère, le gouvernement ne changera rien à la ligne de conduite suivie par ses prédécesseurs. La défense nationale, et plus spécialement la défense contre le péril aérien, la protection des populations civiles, resteront au premier rang de nos préoccupations. Nous continuerons à pratiquer une politique d'entente et de coopération sur le terrain scolaire.

Tout ce qui peut développer l'esprit de concorde et de coopération entre les Belges, dans le domaine des intérêts matériels et surtout sur le plan des valeurs spirituelles et morales aura notre appui.

Nous pensons, en vous soumettant ce programme, répondre au vœu de l'opinion publique et aux nécessités les plus pressantes du temps actuel. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer minister van buitenlandsche zaken, die lezing zal geven van den Nederlandschen tekst.

De heer Soudan, minister van buitenlandsche zaken (*op het spreekgestoelte*). — (*Gerucht op vele banken.*)

De heer voorzitter. — Indien de Nederlandsche tekst niet zou gelezen worden, dan zou protest oprijzen op verschillende banken, en nu dat de heer minister den Nederlandschen tekst leest, wordt er niet naar geluisterd.

Ik vraag dat de heeren die verlangen te praten en niet willen luisteren, zouden buitengaan.

De heer Soudan, minister van buitenlandsche zaken en buitenlandschen handel (*op het spreekgestoelte*). — Mevrouwen, mijnheeren, mijn eerste woord wil er een zijn van hulde aan degenen die ons op de regeeringsbanken zijn voorafgegaan. Onder de leiding van een jongen chef wiens talent wij bewonderen, hebben zij in moeilijke omstandigheden de verantwoordelijkheid van het bewind gedragen. De herinnering aan zijn regeering blijft innig verbonden met de heugenis aan de tragische dagen tijdens dewelke hij met kalmte en vastberadenheid het hoofd wist de bieden aan de gebeurtenissen, terwijl zijn houding tevens den vasten wil naar vrede en onafhankelijkheid beklemtoonde dien al de Belgen koesteren.

Bij de vorming van de nieuwe regeering hadden wij vurig gewenscht den steun van de vroegere meerderheid te genieten. Doch daar wij niet de medehulp mochten bekomen van een der drie politieke groepen die haar vormden, zijn wij wel verplicht geweest onze toevlucht tot een andere formule te nemen. Wij hebben gewild dat zij zoo uitgebreid mogelijk zou zijn; wij hebben beroep gedaan op personaliteiten die buiten het politiek leven staan, maar die gansch bijzonder bevoegd zijn voor sommige departementen met een technisch karakter. Wij zullen dankbaar elken steun aanvaarden die ons vanwege de verschillende banken van deze Kamer zal toekomen om ons te helpen tot het voeren, niet van een partijpolitiek, maar van een nationaal gerichte politiek.

Buiten deze oplossing bleven er ons weinig andere over.

Men heeft van een zakenministerie gesproken. Doch dat woord kan verschillende beteekenissen hebben. Bedoelt men daarmede een regeering, die een nog kleiner getal parlementairen zou bevatten? Ik ben overtuigd dat geen enkele van de belangrijkste groepen dezer Kamer haar verantwoordelijkheid daarin zou willen nemen door de aanwezigheid van sommigen van haar leden, terwijl het grootste deel van den invloed van buiten komt. De eenige wijze waarop men dus uit een praktisch oogpunt het begrip van zakenkabinet kan opvatten, is die van een regeering welke heelemaal buiten de Kamers zou gekozen zijn. Of die formule eensdaags noodzakelijk zal worden weet ik niet, maar wel wil ik wijzen op de vermoedelijke wankelheid en de gevaren daarvan. Verondersteld zelfs dat dergelijke regeering stand houdt, zou zij niet, door den natuurlijken loop der dingen, een voorbereiding worden tot een ontwikkeling die ons verder zou kunnen leiden dan wij wenschen?

Als laatste uitweg bij het onderzoek van de mogelijke oplossingen voor de tegenwoordige moeilijkheden, blijft dan nog de raadpleging van het land. Ik laat het aan U zelf over uit te maken of het oogenblik al dan niet daartoe geschikt is.

Wij hebben gemeend, dat alvorens tot een van die uiterste middelen onze toevlucht te nemen, getracht moest worden een regeering samen te stellen in normale voorwaarden. U komt het toe ons te zeggen of onze meening goed of slecht was.

Indien gij ons wilt laten werken en ons naar onze daden beoordeelen, zijn wij bereid de uitvoering aan te vatten van het programma dat ik aanstonds de eer zal hebben uiteen te zetten. Indien gij het anders wilt, zult gij het zeggen en niet nalaten tegelijk mede te deelen, op welke wijze gij meent dat het land moet geregeerd worden. Het is onontbeerlijk dat een dergelijk besluit duidelijk gehaald worde uit het debat dat straks zal plaats hebben. (*Gerucht van particuliere gesprekken.*)

De heer Van Hoeck. — Mijnheer de voorzitter, 't is niet aanneemlijk dat de verklaring der regeering in dusdanige omstandigheden geschiede. Men verzet zich tegen de cultureele zelfstandigheid, maar ziet de Kamer niet, dat, in deze omstandigheden, wij regelrecht naar de bestuurlijke scheiding gaan? Men eerbiedige de Nederlandsche taal!

De heer Soudan, minister van buitenlandsche zaken en buitenlandschen handel. — Het is de taak van de Kamers, van de nationale vertegenwoordiging zelf, en niet van groepen zonder officieele bevoegdheid, den wensch van het land uit te drukken. Daar, en daar alleen, kan het Staatshoofd de noodige aanwijzingen vinden om met volle kennis van zaken zijn grondwettelijke rol te vervullen.

België is diep gehecht aan zijn vrije instellingen, maar de openbare meening stelt met teleurstelling vast, dat hun werking niet meer ten volle aan de tegenwoordige eischen beantwoordt. Den 6e December laatstleden heeft de heer Spaak, van op dit gestoelte, deze bekommernissen welsprekend vertolkt en den weg naar de onafwendbare hervormingen aangetoond. Die redevoering heeft in haar groote trekken instemming gevonden bij de meeste leden van de Kamer. In de aldus aangeduide richting nemen wij ons voor om verder te gaan.

Ik wil hier niet verwijlen bij een, misschien noodzakelijke grondwetsherziening, waaraan echter in de huidige omstandigheden niet kan gedacht worden.

Op wetgevingsgebied werd een reeks van voorontwerpen opgemaakt, namelijk door het studiecentrum voor de Staatshervorming. De regeering zal die ontwerpen weer ter hand nemen, de studie ervan voltooien en U diegene ter bespreking voorleggen, waarvan de uitvoering nuttig en in de naaste toekomst verwezenlijkbaar zou blijken. Met de hulp van den Senaat zullen wij onverwijld het wetsontwerp inzake oprichting van een Raad van State doen goedkeuren.

Doch de regeering meent dat de belangrijkste, en terzelfder tijd het meest binnen ons onmiddellijk bereik liggende hervormingen niet een kwestie van teksten maar van practijk zijn. Wij willen vooral terugkeeren tot een nauwkeuriger inachtneming van de grondregels van ons publiek recht, naar hun letter en naar hun geest. De inachtneming van de principes der Grondwet vergt niet alleen dat een gevestigde overheid de grenzen van haar macht niet overschrijdt. Zij mag ook niet beneden die grenzen blijven en eenieder behoort de hem toevertrouwde bevoegdheden in haar geheel uit te oefenen.

Op de regeering rust de plicht het voorbeeld te geven door zichzelf te hervormen. De kabinetsraden, waarvan de leden talrijk zijn en waarvan de aandacht door een menigte administratieve zaken van ondergeschikt belang verdeeld wordt, zijn al te dikwijls vergaderingen die meer beraadslagen dan zij daden stellen. Wij willen de instelling doepeler maken door een betere inwendige inrichting van de regeering, zoodat haar beslissingen sneller genomen en de raad ontlast zou kunnen worden van al wat niet met het hoofdzakelijke van zijn rol verband houdt.

De bestuurshervorming is ver gevorderd. Zij moet nog alleen voltooid en toegepast worden. De regeering heeft het vast voornemen zulks te doen.

Wij wenschen de betrekkingen tusschen de Kamers en de regeering op een grondslag van onderlinge samenwerking te zien plaats hebben. De regeering is nauw betrokken bij het opmaken van de wetten en bij de werkzaamheden der Wetgevende Kamers. Voor de uitvoering van haar politiek, is de manier waarop uw dagorde vastgesteld en afgehandeld wordt van het hoogste belang. Wij zouden, in overleg met uw voorzitter, uw bureau en de commissie der parlementaire werkzaamheden, het onze willen bijdragen met het oog op het vaststellen van een gemeenschappelijk werkplan. De leden van de regeering en, bij uitzondering, haar afgevaardigden, zullen te uwer beschikking staan om de ontwerpen mede te onderzoeken, niet alleen in openbare vergaderingen, doch ook daar waar het parlementair werk bijzonder belangrijk en vruchtbaar is : in de commissiën.

Onmiddellijk na de lezing van deze verklaring, zal de heer minister van financiën u een volledige uiteenzetting van den financieelen toestand geven.

Voor de tekorten, welke de rekeningen over 1938 en de voorleningen betreffende de begrooting van 1939 doen uitkomen, vraag ik uw zeer ernstige aandacht.

Noodig is het dat de regeering, wanneer zij dien toestand doet kennen, tegelijk de middelen aanduidt, die zij voornemens is aan te wenden om hem te verhelpen.

Onder de middelen van herstel hebben sommige het karakter van bestendige hervormingen, die den terugkeer van de huidige moeilijkheden kunnen voorkomen. Die middelen zijn de duurzaamste, doch zij hebben geen onmiddellijke uitwerking. Hun rendement vermindert naar mate het jaar vordert. Anderdeels eischt het behoud van het Staatskrediet, dat de regeering, van den eersten dag van haar bestaan af, beter dan door ontwerpen, door daden, bevestige dat zij den vasten en onwrikbaren wil heeft het begrootingsevenwicht te handhaven.

Wat de meer bestendige middelen betreft, wijs ik op degene die wij besloten zijn te gebruiken.

De administratieve herinrichting zal beter dan alle op ervaring steunende maatregelen het middel aan de hand doen om het rendement der administraties op te voeren, terwijl zij tevens zal toelaten progressief het aantal Rijksambtenaren te verminderen. Het belang van het personeel houdt innig verband met bedoelde wederinrichting, want zij zal toelaten over ruimer hulpmiddelen te beschikken om de bezoldiging te verzekeren.

De begrooting der pensioenen bereikt nagenoeg een derde van 's lands gezamenlijke uitgaven, indien men geen rekening houdt met den last der Rijksschuld. Zulke proportie kan onmogelijk houden blijven. Doch hier weer eens zullen wij ons hoeden voor elke willekeur. Het vraagstuk moet in zijn geheel onder oogen genomen. Wij zullen het einde van het onderzoek bespoedigen dat thans geschiedt vanwege den konicklijken commissaris voor de pensioenen. Wij zullen u dan onmiddellijk de uit dit onderzoek voortspruitende conclusiën voorleggen.

Besparingen kunnen ook verwezenlijkt inzake cumulatie, met uitzondering nochtans van het aan de houders van invaliditeitspensioenen krachtens den forfaitairen aard van die vergoedingen toegekende recht.

De verschillende artikels der begrooting van elk ministerie zullen herzien worden en al de noodige aanpassingen zullen geschieden. Ik weet dat, vroeger, dergelijke pogingen dikwijls slechts begoochelingen zijn geweest, daar het Begrootingscomité niet over genoegzame inlichtingen beschikte. Het oprichten van het korps der inspecteurs van financiën heeft die leemte aangevuld. De minister van financiën zal voortaan in elk departement over een zijner ambtenaars beschikken, die tot de opdracht heeft controle uit te oefenen op al de uitgaven en bij hem verslag uit te brengen over de mogelijkheid besparingen te verwezenlijken. De controle zal dus niet meer op afstand geschieden, maar ter plaatse, volgens documenten, op grond van werkelijkheden die de inspecteur der financiën even goed zal kennen als het betrokken bestuur zelf.

Het korps der inspecteuren van financiën gaat versterkt worden en wij zijn ertoe besloten deze instelling alles te doen opleveren wat men er van kan verwachten.

Doch deze verschillende ontwerpen hebben slechts betrekking op de vermindering van de uitgaven. Er moet naar een accres aan ontvangsten worden uitgezien.

Over het algemeen is de uiterste grens van de belastingen bereikt, ten aanzien van den economischen toestand van het land. Er dient vermeden dat, door die grens te overschrijden, men het initiatief in de zaken zou ontmoedigen.

Zoo echter thans het aantal en de aanslagvoet der belastingen niet kunnen opgevoerd worden, zou men echter van een nauwkeuriger toepassing een betere opbrengst kunnen verwachten. Zonder in het misbruik van de fiskale inquisitie te vervallen, moet er een doelmatiger controle tot stand komen, met het tweevoudig doel de belastinggelden regelmatiger te zien binnenkomen en, tevens, de heffing rechtvaardiger te doen, aldus vermijdend dat de oprechte belastingschuldige betaalt voor dengene die het niet is.

Het ligt in onze bedoeling u voor te stellen een matige belasting te heffen op de baten van sommige industriën die het karakter van monopolium dragen. Wij zullen een ontwerp van aanslag van de winsten der electriciteitsmaatschappijen indienen.

Er is geen stabiele financieele politiek zonder een economische politiek die het herstel van de belastbare materie bevordert. Op dit punt kom ik straks weer, doch ik houd er aan van nu af onder de aandacht te brengen dat wij de oplossing van het budgetair vraagstuk niet verwachten van een soort van economisch en financieel malthusianisme, hetwelk, indien gedurende geruimen tijd wordt aangestuurd, op een vermindering van de koopkracht en van de prijzen, fataal tot verslapping en nadien tot stilstand van de zaken zou leiden. Wij willen een levende en opbouwende politiek voeren, die ons den voorspoed terugbrengt en het inkomen van de natie vermeerdert.

Ik heb breedvoerig uitgeweid over de herstelmiddelen, welke ik heb opgenoemd, om te doen uitschijnen dat wij er geen wilden verwaarloozen, alvorens aan andere maatregelen te denken, die een bezwaarlijk karakter dragen, doch die onmisbaar zijn, omdat zij alleen onmiddellijk doeltreffend zijn en de ons bezielende beslissing op voelbare wijze bevestigen.

De regeering zal de noodige maatregelen nemen om, van 1 April aanstaande af, een vermindering van 5 t. h. op al de besnoeibare uitgaven van den Staat te doen. Deze vermindering slaat inzonderheid op den veranderlijken grondslag volgens welken de wedden en pensioenen, met uitsluiting van de ouderdomspensioenen, den werkloozensteun en de oorlogsinvaliditeitspensioenen, worden berekend.

De heer Allewaert. — Eerst de kwestie der kumuls oplossen!

De heer Soudan, minister van buitenlandsche zaken en buitenlandschen handel. — Deze maatregel is van tijdelijken aard en is een overgangsmaatregel. Hij zal niet langer toegepast worden, zoodra de toestand dit mogelijk maakt.

Met betrekking tot de modaliteiten van de vermindering, zullen wij het advies van de personeelsvereenigingen inwinnen en aldus aan het personeel vragen aan dezen maatregel tot algemeen welzijn mede te werken, zonder dat de grond zelf van de zooeven aangekondigde beslissing te berde kunne worden gebracht.

Ten slotte zal de verlaging geschieden onder voorbehoud van recuperatie, door de belanghebbenden, gedurende dienstjaar 1940, bijaldien de met de andere herstelmiddelen bereikte uitkomsten zulks mogelijk maken.

De minister van financiën zal van dichtbij de uitvoering van de begrooting volgen, derwijze dat uiterlijk op 1 Juni de noodige maatregelen kunnen worden genomen of aan het parlement voorgesteld om het juiste begrootingsevenwicht te verwezenlijken dat de grondslag is van zijn programma.

Door een dergelijke mededeeling te doen, vervullen wij een plicht die, gelooft ons vrij, hard maar onafwijsbaar is. We hebben er niet over gedacht van de Kamers een onrechtstreeksche instemming te verkrijgen door bijzondere machten te vragen die aan de regeering zouden hebben toegelaten zonder een formeele stemming haar werk-

te verrichten. Wij hebben in het volle daglicht willen handelen, u daarbij vragend uw verantwoordelijkheden op te nemen, zooals wij de onze aanvaarden. Indien de regeering anders sprak, zou zij haar opdracht niet waardig zijn.

Een zware taak wacht de regeering op economisch gebied. Men moet in de zakenwereld den ondernemingsgeest doen herleven. Men moet de zakenmenschen geruststellen en aanmoedigen, zoowel als de kapitalen die zich thans afzijdig houden. De werkloosheid van het kapitaal sleept de werkloosheid der werkkrachten met zich, en wij weten dat het slechts dank zij een stroom van onderling vertrouwen is dat de bedrijvigheid kan herleven.

De huidige oriënteering onzer economie is gevaarlijk. Het volume der productie heeft neiging om te verminderen, de afzetgebieden ontbreken. Heel wat producten zouden wij nog op de buitenlandsche markten kunnen plaatsen en vooral op de binnenlandsche markt waarvan al de hulpbronnen grondig zouden moeten worden benuttigd. Maar daarvoor moeten we komen tot een wederaanpassing van onze nijverheidsvoortbrengst waarmede o. a. een geschikt vak- en technisch onderwijs en een beter leerlingenstatuut zou moeten overeenstemmen.

Er is geen soepele economische inrichting, indien men niet het ruimste deel aan het initiatief overlaat. Doch tegenwoordig kunnen de particuliere ondernemingen de medewerking der openbare besturen niet missen; zij moeten hun de wegen openen en hun werking ordenen. Dit vereischt namelijk een beroepstucht en een kwaliteitspolitiek die vooral het werk moet zijn van de beroepskringen zelf, hierbij gesteund door de openbare besturen. Aldus stelt zich het vraagstuk van de beroepsinrichting, dat eindelijk moet opgelost worden. De ontwerpen zijn klaar. De regeering is tot uw beschikking om het tot een goed einde te brengen.

Daartoe is het volstrekt noodig het ministerie van economische zaken derwijze in te richten dat het tegen die groote taak zal opgewassen zijn.

Ik heb reeds op deze tribuun gezegd en ik herhaal dat de landbouw, de eerste onzer industrieën, in de bekommeringen van het publiek en van de openbare besturen, nog niet de plaats inneemt die er aan toekomt. Onze landbouwpolitiek zal vooreerst gegrond zijn op de noodzakelijkheid om billijke prijzen te handhaven : de winstmarge is het loon van den landbouwer, zoo eerbiedwaardig als het loon van den werkman in de nijverheid. Waar het noodig is, om dit doel te bereiken, de landbouwmarkt te steunen, zullen wij niet aarzelen het met de noodige omzichtigheid te doen.

Maar naast die beschermingsmaatregelen, willen wij meer positieve hervormingen nastreven door een betere uitrusting van onzen landbouw, door een omzichtige maar ruimere politiek van het landbouwkrediet.

Wij zullen met uw medehulp de hervorming van de wetgeving op de landpacht trachten te verwezenlijken.

Een afdoende oplossing van het vraagstuk van de nijverheidsvoortbrengst, van het tegelijk economisch en sociaal vraagstuk van den middenstand of van het landbouwvraagstuk, is onmogelijk zonder dat hiermede gepaard gaat een herziening van de algemeene voorwaarden der verdeeling van de verschillende producten.

Die kwestie is van belang, zoowel voor de producten als voor de tusschenpersonen en verbruikers. Zij hangt innig samen met de levensduurte die voor een land als het onze, dat gedeeltelijk van uitvoer leeft en steeds over voordeelige concurrentievoorwaarden dient te beschikken, noodzakelijk op een matig peil moet blijven.

Het vraagstuk der verdeeling is een allermoeilijkst vraagstuk. Het is zeer kiesch aan te duiden waar het evenwichtspunt ligt tusschen de reglementeering die een einde zou maken aan den nagenoeg anarchistischen toestand welke op dit gebied heerscht en de te ver gedreven tusschenkomst welke het initiatief zou dooden en de onafhankelijkheid van de hoofden van groote en kleine ondernemingen zou bedreigen. De middenstand is terecht jaloersch op die onafhankelijkheid welke het hare bijdraagt om aan de economie van een land die lenigheid en die veerkracht te geven waarvan in andere tijden ons land zoo vaak het voorbeeld heeft gegeven.

In de beroepsorganisatie, in de vertegenwoordiging van de nijverheid van ambachten en neringen, in de samenwerking tusschen die organismen en de openbare machten, zal men door een voorzichtig maar progressief ingrijpen het middel vinden om die tegenstrijdige, even belangrijke standpunten te verzoenen.

De algemeene welvaart hangt af van den toestand van den middenstand. Op elk nijverheids- of handelsgebied, hebben deze belangen een bijzonder karakter, uit technisch, economisch en sociaal oogpunt. Zij hebben recht op een bijzondere bezorgdheid opdat zij zich in een wereld in volle hervorming, kunnen aanpassen en de plaats kunnen behouden die hun in de bedrijvigheid van het land toekomt.

Spijt de financieele moeilijkheden die wij doorworstelen, zijn wij vast besloten de door de vorige regeeringen bewerkte structuur der sociale wetgeving te behouden en, in de mate van het mogelijke, te verbeteren, maar ieder moet er zich rekenschap van dat een dergelijk resultaat slechts mogelijk is onder voorwaarde het openbaar vertrouwen intact te bewaren en een budgetaire politiek zonder verzwakking in acht te nemen.

De regeering zal de bestudeering der kwestie van de werkloosheidsverzekering hervatten, met den uitdrukkelijken wil de oplossing ervan niet verder uit te stellen.

Wij zullen al het mogelijke doen om het terug te werk stellen der werkloozen en hun heraanpassing te vergemakkelijken. De vorige regeering liet ons een complex van ontwerpen waarvan de verwezenlijking van aard is talrijke werkkrachten te gebruiken : de versterking der verdediging tegen luchtaanvallen, de zeer belangrijke kredieten ter beschikking gesteld van den scheepsbouw, het bouwen van woningen, de automatisatie der telefonen. Eindelijk zullen wij niet ophouden ten laste der buitengewone begrooting, een politiek van werken voort te zetten die mede helpen zullen om de gevolgen der crisis te verzachten.

Sedert een halve eeuw vooral is het bewustzijn bij de Vlaamsche gemeenschap ontwaakt; de Nederlandsche taal heeft in ons openbaar leven en in 's lands leven haar plaats opnieuw ingenomen. Deze beweging heeft zich ontpopt met een expansiekracht die het bestaan van den Staat in gevaar zou hebben gebracht, als zij in haar vroegeren beknelden vorm gehandhaafd ware gebleven. Men moet ze daarentegen binnen het kader van 's lands leven tot bloei laten komen; aldus zal die beweging het hare bijdragen tot de grootheid van het gemeenschappelijk vaderland.

Daarom werden er wijselijk, doch in een veel te langzaam tempo, aanzienlijke hervormingen tot stand gebracht, ten einde onze beide cultureele gemeenschappen, die gelijke rechten hebben op de welwillendheid en de bezorgdheid van de regeering, op voet van gelijkheid te brengen.

Hoe belangrijk deze wijzigingen ook mogen zijn en hoe weldoend hun uitwerking ook moge geweest zijn, de voltooiing er van moet nog tot een goed einde worden gevoerd.

Wanneer ik dit zeg denk ik aan den wensch van een groot gedeelte der openbare meening een regime van cultureele zelfstandigheid te zien verwezenlijken door een administratieve deconcentratie van het ministerie van openbaar onderwijs, die in betere voorwaarden aan elk onzer beide taalgemeenschappen zal toelaten haar bestemming volgens de wet van haar eigen originaliteit ten volle te verwezenlijken.

Verschillende ontwerpen bestaan dienaangaande. De regeering wil niet van nu af reeds één daarvan bijtreden, maar ze zal ze allen onderzoeken met het oog op een oplossing in de naaste toekomst. Ze zal dit doen zonder vooroordeelen, maar door zich te laten leiden door beide volgende doeleinden : de meest wettige voldoening geven aan de cultureele verzuchtingen en de onaantastbare eenheid van den Belgischen Staat en zijn volmaakt verband vrijwaren.

Die principes zijn volkomen verzoenbaar met een bestuursaanpassing die rekening houdt met het bestaan van twee cultureele bewegingen en tevens met alles wat hun gemeenschappelijk is op het terrein van het nationaal leven.

De regeering, volkomen bewust van wat de kolonie voor het moederland beteekent, met het oog op het prestige, de ontplooiing van de intellectueele en zedelijke krachten en tevens voor de materieele hulpbronnen, wil aan het koloniaal vraagstuk een werkzame en waakzame zorg besteden.

Ik heb het verkieslijker geacht enkele der problemen, die het meest onze aandacht gaande houden, te onderzoeken, liever dan een volledige opsomming te geven van al de kwesties waarmede de regeering zich zal moeten bezighouden.

Ik meen dat het overbodig is te zeggen dat de regeering, inzake buitenlandsche politiek, niets zal wijzigen aan de gedragslijn die door haar voorgangers gevolgd werd. De landsverdediging en meer bijzonder de verdediging tegen luchtaanvallen, zoomede de bescherming der burgerlijke bevolking, blijven onder onze grootste bezorgdheden. Op het gebied van het onderwijs zullen wij de politiek van verstandhouding en samenwerking verder voortzetten.

Al wat de geest van eendracht en samenwerking tusschen de Belgen op het gebied van de stoffelijke belangen en, bijzonder, op het terrein der geestelijke en zedelijke waarden kan bevorderen, zal door ons gesteund worden.

Door U dit programma voor te leggen, meenen wij te voldoen aan den wensch van de openbare opinie en aan de dringendste noodzakelijkheden van het oogenblik. (*Handgeklap op sommige banken.*)

M. le président. — La parole est à M. le ministre des finances.

M. Gutt, ministre des finances (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, je vais tâcher de remplir la mission que j'ai acceptée il y a trois jours : vous exposer la situation budgétaire et financière du pays dans ses éléments essentiels et en tirer les conclusions.

Je le ferai aussi brièvement que possible, car l'heure n'est pas aux longs développements. Il importe de lever dans le plus bref délai l'hypothèque d'incertitude qui, depuis deux mois, pèse sur le pays, le parlement, le gouvernement et, à travers eux, atteint la situation financière.

Je dois ici adresser un remerciement à mon prédécesseur, M. Albert-Edouard Janssen, qui, dès le premier jour où il fut question de mon entrée au gouvernement, m'a ouvert ses dossiers et m'a fait bénéficier des résultats de ses études. Sans lui, il m'eût été presque impossible de faire aujourd'hui cet exposé.

Situation budgétaire.

Budget ordinaire de 1938. M. Soudan, puis M. Max-Léo Gérard ont successivement évalué devant vous le déficit probable de ce budget. A mesure qu'on se rapproche de la fin d'exécution d'un budget, il est naturellement possible d'être plus précis.

La trésorerie évalue aujourd'hui ce déficit de l'ordinaire de 1938 à 1 milliard 85 millions. Ce mali serait de 550 millions plus élevé, sans les nouveaux impôts que fit voter M. Max-Léo Gérard en 1939.

Budget ordinaire de 1939. L'exposé général du budget signé par M. Max-Léo Gérard, se terminait par ces mots : « Protégé par ces mesures de précautions et sous les réserves qu'imposent les incertitudes de ce temps, le budget de 1939 peut être soumis en toute bonne foi aux délibérations des Chambres. »

Paroles prudentes, prudence justifiée. M. Max-Léo Gérard disait avec raison que son budget était établi en toute bonne foi. Mais il savait qu'un budget est une chose vivante, une chose sensible à une série de facteurs extérieurs, et qui peut se transformer, agréablement ou désagréablement, en cours de route.

Ici, la transformation, je n'ai pas besoin de vous le dire, a été désagréable. La note de la trésorerie, que j'ai sous les yeux, conclut à un déficit de 353 millions causé par des recettes en moins et des dépenses en plus.

Mais ce chiffre appelle trois remarques :

« Si l'on déduit des recettes de 1939 », écrit la trésorerie, « certaines perceptions qui sont relatives à 1938 et ne figurent en 1939 que par suite du retard dans l'encaissement, le mali se chiffre à 353 millions + 215 millions = 568 millions. »

Deuxième remarque : Ce déficit a été évalué en janvier, d'après les recettes des derniers mois de 1938. C'est la seule méthode raisonnable.

Depuis lors, les résultats de janvier nous sont parvenus. Ceux-ci marquent une chute des recettes par rapport à la cadence de la période précédente. Il serait cependant injuste de multiplier ce déchet par 12, pour arriver au chiffre de toute l'année, parce qu'il y a des mois plus mauvais que d'autres; c'est ainsi que les rentrées des mois de janvier, février et mars sont en général moins bonnes que les autres. Une chose cependant est certaine : c'est une chute dans l'allure des recettes. Il faut en tenir compte, et c'est pour cela que la trésorerie a porté à 400 millions son évaluation du mali.

Troisième remarque : Les recettes budgétaires comprennent 200 millions de recettes à provenir de l'exacte perception des impôts. Dès maintenant, on a cru sage de procéder à un abattement de 85 millions sur cette évaluation. Cet abattement est compris dans le déficit que je viens d'indiquer. Mais, faute pour l'administration de l'enregistrement d'avoir disposé à temps des fonctionnaires nécessaires pour les tâches nouvelles qui lui étaient dévolues, il est à craindre que même le chiffre ainsi réduit ne soit pas atteint en 1939.

Je m'excuse, mesdames, messieurs, de cette succession de chiffres, qui est forcément aride, bien que je l'aie réduite au minimum. Elle était cependant nécessaire pour que nous puissions passer de la situation budgétaire à la situation et aux besoins de la trésorerie.

Ici, les chiffres sont moins nombreux, mais plus importants.

Quels seront les besoins du Trésor en 1939?

Il y aura l'exécution des budgets extraordinaires, je dis des budgets, puisque l'on consommera la fin du budget de 1938 et le commencement du budget de 1939, dont la fin se décale sur l'année 1940. Pour l'exécution des budgets extraordinaires, il devra être décaissé en tout 2 milliards 140 millions. La liquidation du budget ordinaire de 1938, pendant les trois premiers mois de l'année 1939, donc jusqu'au 31 mars, laissera une insuffisance de recettes de 200 millions.

Enfin, l'exécution du programme de défense aérienne, voté par vous en décembre dernier, et qui s'élève à 600 millions, comportera, pour 1939, une dépense de 360 millions. Au total donc 2 milliards 700 millions que l'Etat doit se procurer pour l'exécution de son budget.

M. Elias. — Et où sont les réserves de M. van Zeeland?

M. Pelgroms. — Et le plan de Man?

M. Gutt, ministre des finances. — Il faut y ajouter des appels de capitaux en faveur d'organismes, comme la régie des postes et télégraphes et les sociétés d'habitations à bon marché. Ces interventions porteront le montant des dépenses à un total de 3 milliards.

Comme l'Etat avait en caisse, en janvier de cette année, 1 milliard en chiffre rond, on peut envisager sur cette somme un prélèvement de 500 millions, de sorte qu'il resterait à la fin 500 millions en caisse. Les besoins tomberaient ainsi à 2 milliards et demi.

Voilà les chiffres de base. Mais ceci suppose d'abord que l'emprunt de 740 millions de francs, contracté l'année dernière à l'étranger, et qui échoit au mois de juin, sera renouvelé. On me dit avoir des raisons de croire qu'il en sera ainsi. Cela suppose aussi que l'année en cours verra se résorber le déficit budgétaire de 1939, qui est évalué actuellement à 400 millions.

Et maintenant, mesdames, messieurs, je vais cesser de vous parler chiffres.

Ces besoins de 2 milliards et demi, il faut les couvrir par l'emprunt. Pour emprunter, nous dépendons du public, de la confiance du public. Celui-ci ratifie, en apportant ses capitaux à l'Etat, une gestion qu'il estime saine, une politique économique, financière et budgétaire qui lui donne une impression de stabilité durable.

C'est cela la confiance.

Cette confiance existe-t-elle à l'heure actuelle dans le public, dans ce qu'on appelle, d'un autre mot, le marché des capitaux? Si elle n'existe pas, peut-on la créer?

Ici je vais, pour vous répondre, dégager les éléments essentiels, les éléments favorables comme les éléments défavorables.

Eléments défavorables. En premier lieu, la situation politique.

Ne pensez pas que je m'aventure sur un terrain qui n'est pas le mien. Croyez que je n'en ai nulle envie, surtout aujourd'hui. Mais le crédit touche à tout et tout touche au crédit. C'est uniquement — entendez-moi bien — au point de vue du crédit que je me place.

Or, à cet égard, la situation incertaine que nous vivons depuis quelque temps est indiscutablement mauvaise. Sans impression de stabilité, le capital se rétracte, se cache, s'en va. Il n'y a pas que le gouvernement qui soit secoué par des crises ministérielles. Il y a des secousses qui sont moins visibles peut-être, mais tout aussi profondes.

Voilà pour le passé, le passé récent. Pour le présent, inutile d'ajouter que l'incertitude n'est pas dissipée par la formation du gouvernement actuel. Elle s'attache, à l'heure présente, à sa composition, à son programme, à sa position vis-à-vis des Chambres. En d'autres termes, l'opinion — je ne parle pas ici de l'opinion publique, mais de l'opinion du marché des capitaux — cette opinion qui nous préoccupe, nous attend, si je puis dire, à votre vote et à nos actes.

Je quitte ce domaine dans lequel je devais faire cette incursion, mais où j'éprouvais malgré tout la sensation d'être en terrain prohibé. J'aborde le domaine économique.

Cela, c'est le domaine essentiel. Car le domaine économique, le domaine financier et le domaine monétaire se touchent, s'interpénètrent, réagissent l'un sur l'autre. Mais la base, la substructure, c'est l'économie.

Une économie défaillante produirait inévitablement des finances difficiles, car, après tout, le premier moyen de paiement, le seul puisqu'il est à l'origine de tous les autres, c'est le travail. Et c'est bien le drame, le drame d'un pays foncièrement laborieux comme le nôtre qui ne demande qu'une chose : travailler, le drame de ne pas toujours pouvoir travailler.

Je voudrais ne pas faire beaucoup de citations. En fait, je n'en ferai qu'une. Voici ce que j'emprunte au rapport de la Banque Nationale, dont personne, je pense, ne songe à contester l'objectivité :

« L'année 1938 a été caractérisée par de graves troubles politiques en Europe et en Asie, et par un déséquilibre économique particulièrement intense en Amérique. Ces deux situations ont sans cesse réagi l'une sur l'autre : tandis que la tension internationale posait ici de délicats problèmes et causait là-bas d'énervantes préoccupations, la crise, très forte aux Etats-Unis au début de l'année, se communiquait rapidement à la plupart des pays d'Europe.

» Alors que la contraction industrielle accentuée par cet état de choses prenait fin, les grands marchés régulateurs de produits agricoles se déprimèrent à leur tour. Le redressement qui s'annonçait était ainsi contrecarré par la crise agricole.

» La Belgique a été fatalement entraînée par le cours de ces événements.

» Cette épreuve montre, une fois encore, que nous devons poursuivre inlassablement l'adaptation de notre faculté de concurrence sans nous accorder de répit, même pendant les périodes de prospérité.

» Au siècle dernier, la Belgique a su tirer profit de la révolution industrielle mieux que d'autres, ce qui lui a valu la place qu'elle a conquise rapidement sur les grands marchés mondiaux. Elle ne peut conserver cette place que par la qualité de ses produits et la modicité de ses prix. Cette obligation est d'autant plus impérieuse que la lutte sur tous les marchés devient plus âpre par suite de l'industrialisation généralisée.

» La nécessité d'un tel effort commande aux entreprises sur lesquelles repose notre économie d'avoir une puissante capacité d'adaptation, des coûts de production élastiques et des marges bénéficiaires susceptibles de résister à de fortes contractions de prix. »

Or, dès maintenant, il est en Belgique des industries qui commencent à travailler sans bénéfice ou à perte. Elles voient leurs débouchés se fermer, non plus seulement comme ces dernières années, par suite des clearings ou des restrictions des changes, mais par suite de la compétition de concurrents qui peuvent produire meilleur marché. Toute la question du prix de revient se pose, la question de l'influence des lois diverses et des impôts sur ce prix de revient. Ces lois et impôts font partie de ce que j'appellerai les frais généraux du pays; ces frais, supportables en période ascendante, risquent de devenir trop lourds en période de crise.

Et vous connaissez le cycle : prix de revient élevé, fermeture des débouchés, chômage. Et le chômage à son tour entraînant des dépenses nouvelles. Voilà un des aspects graves de la situation.

Bien entendu, tout cela ne s'applique pas uniquement à la Belgique et, en grande partie, ne dépend pas de la Belgique. Cela dépend de l'extérieur et provient de la situation internationale tant politique qu'économique.

Parmi les éléments importants de cette situation, figure le prix du blé. Celui-ci est tombé dans le monde à un niveau très bas et a diminué la capacité d'achat d'une catégorie de gens qui sont de grands acheteurs : les fermiers. Le fermier américain, canadien, argentin. Parallèlement, ce prix du blé très bas rend par comparaison la vie chère dans tout pays de protection.

A propos de vie chère, il ne faut pas oublier que la lente mais progressive montée de l'index nous a fait absorber les deux tiers déjà de la dévaluation. Depuis quatre ans, la dévaluation a été un tampon entre nous et la vie chère, mais à l'heure actuelle le tampon s'est rétréci de près des deux tiers. C'est ce qui augmente les difficultés.

De heer Allewaert. — Een nieuwe devaluatie!

M. Gutt, ministre des finances. — Je vous dis ces choses parce qu'il faut que je vous les dise; parce qu'avant d'établir un diagnostic et de préconiser des remèdes, il faut examiner tous les éléments en présence. Je vous ai parlé des éléments défavorables. Parlons maintenant des éléments favorables. Il en existe, et de très sérieux.

A l'heure actuelle, l'industrie et la banque sont dans une situation de base saine. Cela est extrêmement important.

Même s'il avait à traverser une tourmente, le bâteau pourrait l'affronter dans de bonnes conditions. Les banques sont liquides. Leurs liquidités ont certes diminué par suite des retraits, mais elles n'ont plus d'avoirs gelés dans des entreprises comme c'était le cas jadis. D'autre part, les industries ne sont pas endettées comme elles l'étaient jadis.

Second fait favorable : L'Etat n'a pas devant lui de lourdes échéances fixes ou de lourdes échéances qui peuvent s'abattre sur lui d'une façon imprévue. Il y a en circulation le volume des bons du trésor autorisé par la loi et qui est un volume insignifiant. A part l'échéance de 740 millions, dont je vous ai parlé tout à l'heure, il n'y a aucun remboursement important à faire cette année. Cela nous change évidemment du temps où la défaillance d'une institution bancaire devait entraîner presque fatalement la défaillance de neuf ou dix autres de ces institutions. Cela nous change aussi du temps un peu plus lointain où des milliards de bons du trésor en circulation, des milliards qui valaient plus que les milliards d'aujourd'hui, pouvaient s'abattre brusquement sur la trésorerie et la vider de toutes ses disponibilités. Ce sont là deux éléments extrêmement importants.

Il y a aussi la situation monétaire. La Banque Nationale est dans des mains très fermes; on l'a vu lors des quelques alertes qui ont eu lieu l'an dernier et qui ont été immédiatement arrêtées. Il y a une encaisse-or ainsi qu'une couverture de circulation considérables. En d'autres termes, la situation technique de l'institut d'émission est excellente. Voilà des éléments favorables et permanents.

Je vais en citer deux autres qui sont intéressants, mais dont on ne sait pas s'ils se maintiendront. J'ai voulu savoir à combien se monterait l'index à la fin de ce mois. Il sera en régression de dix points. C'est quelque chose. Cette situation se maintiendra-t-elle? La descente s'accentuera-t-elle? Je n'oserais pas me prononcer, mais je constate que nous sommes en présence d'un élément favorable.

M. Debacker. — Dans tous les cas, vous ne toucherez pas aux salaire des ouvriers. M. Eekelers vous en empêchera.

M. Gutt, ministre des finances. — Deuxième élément : la reprise qui s'esquisse aux Etats-Unis. Depuis plusieurs mois, malgré des heurts défavorables de politique intérieure, des améliorations apparaissent. Or, le jour où les Etats-Unis auront démarré à nouveau, il est vraisemblable que l'Europe suivra, comme ce fut le cas précédemment. D'après les statistiques, il y a aux Etats-Unis une amélioration, notamment au point de vue de la construction, du rytlme de la consommation de certains produits, etc. Cette situation favorable se maintiendra-t-elle et se développera-t-elle? Nul ne peut se prononcer en ce moment; mais en tout cas on peut constater le fait actuellement.

Mesdames, messieurs, ayant fait ainsi devant vous l'inventaire, — je m'excuse s'il a été un peu long, mais il m'était vraiment difficile de l'abréger davantage, — tenant compte de ces éléments défavorables qu'il est en notre pouvoir de dissiper pour la plupart, si nous le voulons, je vous dis que j'ai la conviction profonde qu'en regardant la situation en face et en prenant les mesures qu'elle commande, nous pouvons restaurer la confiance et avoir à l'actif du pays, en peu de mois, un beau bilan de réalisations.

Comment agir?

Avant tout, je l'ai dit, c'est essentiel et je pense que tout le monde en tombera d'accord, il faut résorber le déficit du budget ordinaire de 1939.

Il faut le résorber sans augmenter les frais généraux du pays, sans toucher, pour les raisons que j'ai dites, au nombre et au taux des impôts essentiels actuellement en vigueur. Il faut donc faire des économies.

Voici très clairement quelle est la position du gouvernement. Il s'est constitué officiellement hier. Ses membres se sont rencontrés pour la première fois avant-hier soir. Il était indispensable qu'il se présentât devant vous sans tarder. La Chambre comprendra que si ce bref délai nous a suffi pour faire, en utilisant le travail de nos prédécesseurs, l'inventaire de la situation, ce délai est cependant insuffisant au gouvernement pour lui permettre d'établir aujourd'hui un plan complet s'appliquant immédiatement et assurant, dès ce jour, la résorption du déficit de 1939.

D'autre part, ce plan complet doit sortir en temps utile.

Nous avons donc été placés entre ces deux écueils : une improvisation hâtive ou des retards dans l'action. Nous avons décidé une action immédiate, mais partielle, qui sera suivie à bref délai d'une action plus complète.

M. Elias. — Vous demandez carte blanche!

M. Gutt, ministre des finances. — Si je demandais carte blanche, je ne serais pas à la tribune pour exposer ce que nous allons faire.

Vous connaissez, mesdames, messieurs, la composition du budget. En dehors de la dette publique, qui, par sa nature, est évidemment incompressible, il y a, je parle en chiffre rond, 7 milliards de ce que j'appellerai les dépenses de personnel, traitements, pensions, subventions, indemnités d'invalidité, pensions de vieillesse, indemnités de chômage. En dehors de cela, il reste un gros milliard représenté surtout par les travaux d'entretien et les dépenses de matériel.

Sur ce milliard, toutes les économies possibles seront faites. Je ne me fais pas d'illusion sur un montant considérable d'économies. On en a fait beaucoup depuis des années. Il y a des dépenses de matériel sur lesquelles on ne peut beaucoup économiser. Je ne sais par combien de dizaines de millions cela peut se traduire, mais il est à noter que le ministre des finances dispose d'un organisme dont il ne disposait pas dans le temps : l'inspection des finances, qui a précisément pour but d'établir un contact avec les divers départements et un contrôle des dépenses qui permettra indiscutablement de déceler des économies. Je ne citerai pas de chiffres parce que je ne veux pas en citer sans en être sûr.

D'autre part, vous avez entendu, par la lecture de la déclaration ministérielle, que sur les traitements, pensions et subventions, nous ferons un abattement de 5 p. c. à partir du 1er avril.

Enfin, — je l'ajoute pour être complet, — il avait été décidé précédemment de demander une contribution spéciale aux industries productrices d'électricité. D'après les renseignements que j'ai obtenus, ceci pourra être fait rapidement. Si j'ai employé le mot « contribution » et non le mot « impôt », c'est parce que actuellement il n'est pas décidé si cet argent rentrera dans la caisse de l'Etat ou s'il sera utilisé comme allégement de la charge du consommateur. A première vue, j'ai l'impression que cette deuxième solution paraît plus logique et plus économique. Dans cette seconde hypothèse, cette contribution n'aidera pas à résorber le déficit.

Eh bien, voilà donc l'action immédiate.

Je vous le déclare, je manquerais à mon devoir si je ne vous disais pas de la façon la plus nette que cette action immédiate est insuffisante. Il faudra d'autres économies importantes et qui ne peuvent se confiner au même secteur. Seulement, je le répète, l'improvisation en pareille matière, dans des domaines où agissent des sentiments profonds et des intérêts vitaux éminemment respectables, nous a paru extrêmement dangereuse, et je pense que la Chambre sera la première à le comprendre. C'est la raison pour laquelle nous comptons nous mettre au travail immédiatement, si vous nous le permettez, pour aboutir au plus tard le 1er juin, mais de préférence avant cette date.

Je remercie la Chambre. Je lui suis extrêmement reconnaissant de l'attention qu'elle a bien voulu prêter à cet exposé aride. Avant de le terminer, je voudrais ajouter deux mots.

Je viens de vous faire un exposé dont le résultat immédiat est une série de mesures dures pour toute une catégorie d'hommes, et je viens de vous dire que d'autres mesures devront être prises. Je suis le premier à me rendre compte que cela doit heurter les sentiments et les intérêts dont je parlais il y a un instant. Il est possible

que chez certains la réaction naturelle soit de considérer celui qui vous fait cet exposé comme le représentant d'une classe à laquelle ne va pas leur sympathie.

Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu entre nous. Ou bien la Chambre acceptera le programme et le gouvernement qui le présente, ou bien elle les rejettera l'un et l'autre, mais dans les deux cas, et surtout dans le second, je ne veux pas que cette idée subsiste, si elle est née dans le cerveau de qui que ce soit.

Représentant d'une classe? A supposer qu'un homme qui a vécu toute sa vie uniquement de ce qu'il a gagné par son travail puisse être appelé le représentant de la classe dite possédante, il serait bien misérable, celui qui, à l'heure actuelle, subordonnerait à des intérêts de classe l'élaboration d'un programme qu'il sait destiné à assurer le maintien de l'armature nationale, du patrimoine national.

Et puis, ce programme, ce n'est pas moi qui vous l'expose, c'est nous, et si j'emploie ce mot « nous », ce n'est pas comme expression théorique de la solidarité ministérielle, c'est pour exprimer une vérité profonde et réconfortante.

Si je vous disais que quand nous nous sommes réunis il y a deux jours, nous nous sommes assis autour d'une table et que nous sommes tombés très rapidement d'accord, vous ne me croiriez pas et vous auriez raison. Nous venons de pôles trop différents de l'opinion. Mais nous avons eu tout de suite la même volonté de connaître les faits exacts et d'en tirer les conclusions. Nous avons avancés pas à pas, car nous ne voulions aucune obscurité et nous préférions un désaccord loyal à une entente équivoque.

Mais depuis le moment où nous sommes arrivés à une conviction commune sur la seule façon de remplir la tâche dure qui nous est dévolue, où cette conviction nous a groupés unanimes autour du premier ministre et autour du programme commun, j'ai eu la sensation profonde que nous ne faisions qu'un dans l'examen et dans l'exposé des problèmes vitaux du pays.

Et voici la seconde chose que je veux vous dire :

Comme nous l'avons fait depuis deux jours, la Chambre devra considérer la situation en face, et sans retard. Rien ne serait pire aujourd'hui, — je parle toujours au point de vue financier, bien entendu, — dans l'atmosphère où nous vivons, que des demi-mesures ou des malentendus. Avec un pareil régime nous irions à la dérive, nous laisserions s'effriter lentement nos forces vives, et cela nous conduirait bien vite à l'effritement de notre patrimoine.

Si ce programme ne convient pas à la Chambre, et si elle le dit, nous ferons place à d'autres, qui seront bien forcés, un jour, j'en ai la conviction intime, de l'appliquer, parce que, j'en suis persuadé, il n'y en a pas d'autre dans la situation actuelle.

Si, au contraire, le parlement considère que ce programme reflète une réalité impérative, qu'il nous donne son appui et nous nous mettrons au travail sans désemparer, décidés à aboutir, et nous aboutirons. (*Applaudissements sur un certain nombre de bancs à droite.*)

M. le président. — La parole est à M. Carton de Wiart.

M. Carton de Wiart (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, je ne monte pas à cette tribune pour faire ce qu'on appelle un discours. Je me bornerai à présenter quelques observations d'ordre personnel et demander au gouvernement certains éclaircissements.

Si j'intervenais en ce moment au nom de la droite, je ne manquerais pas d'obéir d'abord à une tradition en quelque sorte rituelle et je saluerais d'abord la garde descendante. Ce serait non seulement pour obéir à un usage de courtoisie, ce serait aussi, et surtout, pour traduire un sentiment de justice que je rendrais hommage aux exceptionnelles, aux brillantes qualités que l'honorable M. Spaak a révélées à la direction des affaires publiques. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. Elias. — Votre confiance expectante est finie?

M. Carton de Wiart. — J'ajouterais aussi que ce n'est pas sans quelque amertume que nous voyons sortir du ministère des amis qui venaient d'y être appelés, des hommes d'un mérite reconnu, comme MM. Albert Janssen, De Vleeschauwer, d'Aspremont-Lynden, Van Dievoet, qui, en abandonnant leurs fonctions, nous laissent ce qu'on appelle en pays wallon un goût de trop peu. (*Très bien! à droite.*)

M. Motteux. — Et une caisse vide!

M. Carton de Wiart. — Ceci dit, messieurs, faut-il vous rappeler que nous avons, il y a un mois à peine, vu se dérouler ici ce débat, qui recommence aujourd'hui, au sujet d'une déclaration gouvernementale?

Lorsque, le 24 février, l'honorable M. Spaak s'est présenté devant les Chambres avec son ministère remanié, la droite a dit dans quelles conditions elle maintenait son concours à un gouvernement de large union nationale, disposé à poursuivre son action au service du pays dans l'ordre et la clarté. A ce moment, j'ai eu l'occasion de dire en son nom quelle importance essentielle nous attachions à la plus grande vigilance et à la plus grande prudence en matière financière. Ce n'est un mystère pour personne qu'en raison du poids très lourd de notre dette, en raison de la situation industrielle, en raison du déficit certain du budget de 1938 et du déficit probable du budget de 1939, en raison aussi de la difficulté de recourir à l'emprunt, un effort énergique doit être entrepris, sans lequel le progrès social auquel nous avons tous collaboré et auquel nous tenons autant que personne risquerait d'être compromis.

Nous estimions qu'un tel effort exige une discipline commune, à laquelle doivent collaborer à la fois les milieux industriels et financiers, les chefs d'entreprises, du commerce et de l'industrie, les travailleurs des services publics et privés. Cet effort doit pouvoir compter sur la confiance de l'épargne, sur la compréhension générale de la nation et sur certains sacrifices. C'est pourquoi, étant donnée la composition actuelle du parlement, il nous paraîtrait extrêmement souhaitable qu'aucun des grands partis qui s'étaient associés dans notre tâche de hier ne fît défaut à sa continuation, à une heure où celle-ci s'avère à la fois plus difficile et nécessaire. (*Très bien! à droite.*)

Nous savons qu'il n'a pas dépendu de l'honorable M. Pierlot qu'il n'en soit ainsi, et tous nous rendons hommage à la vaillance et au courage qu'il a déployés pour y parvenir.

Quel est le motif pour lequel il n'y a pas réussi?

Ce motif se réduit à un incident, à un seul incident qui a pris des proportions tout à fait inattendues et qui a entraîné, après un pénible débat auquel nous avons assisté ici, et après les remous qu'il a provoqués dans l'opinion, la démission de M. Spaak et de ses collègues.

Cet incident, je m'excuse d'en parler à mon tour, mais je crois qu'il est impossible de le traiter par prétérition. Nous ne pouvons pas, même si nous le souhaitions, le considérer en ce moment comme appartenant définitivement au passé. C'est lui qui a causé la crise, et si nous n'y trouvons pas une solution apaisante, il continuera à peser lourdement sur l'activité et sur le sort du nouveau cabinet, et même, ce qui serait bien plus grave, sur notre cohésion nationale. (*Très bien! sur divers bancs.*)

Le gouvernement avait commis, à mon modeste avis, une première erreur en se réservant à lui-même le choix du premier lot des membres de la nouvelle académie flamande. Il eût assurément mieux valu, comme il a été fait en 1920 pour la nouvelle académie de langue et de littérature françaises, de recourir à une méthode qui ne pouvait soulever aucune critique, soit du point de vue du mérite, soit du point de vue politique. Une seconde faute, plus grave, a été, dans la désignation de ce premier lot, de porter son choix sur la personnalité du docteur Martens.

L'excuse des ministres qui ont fait un tel choix, c'est qu'ils n'ont pas calculé les réactions que celui-ci devait susciter, en dépit de plus de vingt ans révolus et malgré la loi d'amnistie, sur une très grande partie de la population qui est restée extrêmement sensible aux souvenirs douloureux de la guerre et de l'occupation ennemie. Pour moi, j'estime avec l'honorable M. Spaak qu'il faut être très accueillant et très généreux pour tous ceux qui, renonçant à leurs anciennes conceptions activistes, veulent sincèrement rentrer dans la communauté nationale. Le docteur Martens déclare qu'il en est bien ainsi en ce qui le concerne. Je n'ai pas de raison personnelle d'en douter, mais je dis que la meilleure preuve qu'il en pourrait donner, et le meilleur service qu'il pourrait rendre à la compagnie savante au sein de laquelle il a été appelé, serait de donner lui-même sa démission et de cesser d'être plus longtemps un signe de contradiction entre ses compatriotes. (*Vive approbation sur de nombreux bancs — Protestations sur les bancs nationalistes flamands.*)

De heer Debacker. — Wij willen alleen meester zijn in Vlaanderen.

M. Pelgroms. — Parlez-nous du crime contre l'esprit.

M. Carton de Wiart. — Ce n'est pas, monsieur Debacker, parce que vous voulez vous-même mourir dans l'impénitence finale qu'il faut empêcher d'autres de revenir au bon sens et au loyalisme. Au surplus, je ne désire nullement passionner ce débat, et je vous demande simplement de m'écouter encore pendant quelques instants.

Dans ces derniers jours, tandis que la fièvre causée par cet incident ne faisait que monter, il a été produit à charge du Dr Martens une série d'allégations, dont l'une ou l'autre très précise, qui n'étaient assurément pas à la connaissance du gouvernement lorsqu'il a désigné ce médecin, notamment des incriminations de dénonciation à l'ennemi. Je suis convaincu que ceux qui ont patronné la candidature du Dr Martens ignoraient ces faits.

Il ne s'agit plus ici de faits d'ordre politique, d'ordre idéologique, d'ordre linguistique, d'ordre flamand. Il s'agit de faits d'ordre moral.

Le Dr Martens, je m'empresse de l'ajouter, a protesté énergiquement contre ces allégations. Interviewé par *De Standaard*, il a affirmé que son innocence, en ce qui concerne les dénonciations dont on l'accuse, ressortirait infailliblement de toute enquête impartiale.

Dans ces conditions, l'intérêt de tous, à commencer par l'intérêt du Dr Martens et de ses confrères de la nouvelle académie, n'est-il pas que le gouvernement procède à une enquête de ce genre, tout comme on le ferait dans une société privée ou dans un service ou une collectivité de caractère public, en réservant, jusqu'à ce que la lumière soit faite, les effets d'une nomination qu'il n'y a aucun inconvénient à tenir en suspens?

J'ai la conviction qu'une telle mesure calmerait les esprits et qu'elle donnerait aux partis de l'ancienne majorité le moyen de reconsidérer leurs positions les unes vis-à-vis des autres.

Même s'il n'en devait pas être ainsi, la constitution immédiate d'une telle commission arbitrale permettrait au gouvernement qui se présente devant nous d'entreprendre la tâche qu'il nous annonce sans que son autorité et son activité soient, dès le jour de sa naissance, grevées d'une hypothèque qui risque d'entraver tous ses mouvements et de paralyser toute sa bonne volonté. Si une solution de ce genre pouvait intervenir, je serais de ceux qui, malgré certaines appréhensions que j'éprouve en ce qui concerne la formule gouvernementale proposée, accepteraient, faute de mieux, d'en faire l'expérience et d'aider sans plus de retard à son succès. (*Très bien! très bien! sur divers bancs.*)

M. Van Glabbeke. — Le scénario est bien monté!

M. le président. — La parole est à M. le premier ministre.

M. Pierlot, premier ministre (*à la tribune*). — Madame, messieurs, la Chambre comprendra que l'affaire Martens ne pouvait trouver place dans la déclaration ministérielle. Soyez assurés que si je n'en ai pas parlé dès le début de cette séance, ce n'est pas que je sois animé d'une volonté de réticence. Au contraire, j'ai hâte de m'expliquer à ce sujet et de vous dire quelle est la position que prend le gouvernement. Je remercie l'honorable M. Carton de Wiart de m'en avoir donné l'occasion. (*Rires ironiques sur les bancs nationalistes flamands et libéraux.*)

M. Pelgroms. — C'était prévu! (*Bruit et interruptions sur divers bancs.*)

M. Pierlot, premier ministre. — Non, il n'y a rien ici de concerté, mais vous pensez bien que je savais d'avance que cette séance ne s'écoulerait pas sans que l'un ou l'autre membre de la Chambre me posât à ce sujet une question à laquelle j'aurais à répondre.

Loin de moi l'intention de sous-évaluer la gravité du cas Martens. J'ai lu avec regret, dans la presse, que je n'en mesurais pas l'importance. Cette erreur sur nos intentions provient sans doute de ce que, pendant la crise ministérielle, nous avons estimé que nous n'avions pas à faire dépendre la formation du gouvernement d'autres raisons que celles qui devaient déterminer normalement la solution de la crise. Maintenant, la situation est différente et je saisis l'occasion de m'expliquer.

Cette affaire a dressé les uns contre les autres une grande partie de nos compatriotes animés, de part et d'autre, d'une passion également sincère. Qui pourrait rester indifférent devant pareil spectacle, qui met en question la paix et la concorde dont tout nous démontre en ce moment la nécessité?

L'honorable M. Carton de Wiart rappelait tout à l'heure les sentiments qui animent les Belges au souvenir des heures glorieuses de la guerre. Ses paroles ont trouvé, chez moi comme chez tous mes collègues, l'écho qu'il était en droit d'attendre. Nous avons, chacun à notre manière, vécu ces jours terribles, et aucun de ceux qui sont sur les bancs du gouvernement n'a à rougir de la façon dont il a traversé cette épreuve.

De heer Pelgroms. — Ook de Vlaamsche nationalisten niet!

M. Pierlot, premier ministre. — Mais ce ne sont pas des sentiments personnels que j'ai à exposer ici. En vertu même des responsabilités qui nous incombent, nous avons le devoir d'envisager cette affaire sur le plan de l'intérêt général. Je le ferai avec d'autant plus de calme et en m'efforçant d'y mettre d'autant plus de raison qu'il s'agit d'un domaine où les passions sont plus déchaînées.

En ce qui concerne la nomination du docteur Martens, je n'ai pas besoin de vous dire que le gouvernement actuel ne répond pas de ce choix. Chacun peut en penser ce qu'il veut. Pour notre part, nous n'avons pas à censurer les actes de nos prédécesseurs. Du reste, la Chambre s'est prononcée. A ce point de vue, elle estimera sans doute que le débat est terminé. Mais il reste à savoir quelle sera l'attitude du nouveau gouvernement devant la situation créée par le maintien dans ses fonctions de M. Martens.

Durant ces derniers jours, on a révélé dans la presse des faits dont je n'ai pas à examiner ici l'exactitude ou la fausseté. Ces faits sont sans relation avec les délits de nature politique du chef desquels il a été condamné, et, s'ils étaient établis, ils auraient un caractère odieux, déshonorant, et, à cet égard, pas plus dans le pays flamand que dans les régions d'expression française, personne ne voudrait témoigner d'une solidarité quelconque avec l'auteur d'actes semblables. (*Très bien! sur divers bancs.*)

Un homme ainsi accusé, même injustement, lorsqu'il est revêtu d'une qualité officielle, n'a pas le droit de rester sous le coup de pareilles imputations, surtout lorsqu'elles trouvent un large écho dans la conscience publique. (*Nouveaux très bien! sur les mêmes bancs.*) Sur ce point-là, il devrait y avoir unanimité entre nous.

C'est pourquoi, sur les faits inconnus lors de la nomination du docteur Martens, qu'il s'agisse de dénonciations à l'ennemi ou de cette visite au front à laquelle il a été fait allusion, le gouvernement est décidé à faire la lumière, toute la lumière.

De quelle manière et suivant quelle procédure? Nous ne sommes en fonctions que depuis quelques heures, mais nous sommes décidés, sans perte de temps, mais sans aucune hâte inconsidérée dans une matière aussi délicate, à procéder à une enquête approfondie impartiale. Elle portera sur les points que je viens d'indiquer, sans qu'il puisse être question de refaire tout le procès des menées activistes vingt ans après la guerre et malgré la loi d'amnistie.

La paix publique ne demande pas cela. (*Interruptions sur les bancs nationalistes flamands.*)

Je voudrais vous donner quelques indications plus complètes sur nos intentions. Au lieu de remettre le jugement de cette affaire à je ne sais quelle juridiction improvisée, difficile à créer en pareille matière, le gouvernement a, comme je viens de le dire, décidé de faire procéder à une enquête sur les faits reprochés au docteur Martens. Il se fera ensuite remettre le dossier de cette information accompagnée d'un rapport et d'un avis; il prendra lui-même, sous sa responsabilité directe, la décision qui s'imposera, eu égard à la réalité et à la gravité des faits.

M. Carton de Wiart. — En attendant, ne décideriez-vous pas qu'on peut suspendre les effets de sa nomination?

De heer Borginon. — Laat ons gerust. Blijf daarop en daarmee gedaan.

M. Piérard. — Il faut espérer que le docteur Martens lui-même comprendra qu'il ne peut pas siéger à l'Académie avant la fin de cette enquête.

M. Borginon. — Vous, allez-vous-en aussi, alors. (*Interruptions.*) (*Zich tot den heer Carton de Wiart wendende*) Als er eene is omtrent wie een onderzoek zou moeten gedaan worden, dan zijt gij het, minister van den Haver, die de Vlaamsche soldaten in den rug hebt geschoten. (*Onderbrekingen. — De voorzitter hamert het bureel.*)

M. Pierlot, premier ministre. — Le gouvernement prendra la responsabilité de la décision, ce qui me paraît à tous points de vue désirable et conforme aux règles qui président au fonctionnement de nos institutions.

Il ne s'agit pas là seulement d'un cas de morale ou de droit, mais encore d'un acte politique dans le sens le plus élevé du mot, d'une décision qui ne touche pas seulement des règles de justice, mais qui intéresse la paix et la tranquillité publiques.

En suivant le procédé que je viens d'indiquer, notre attitude présentera notamment cet avantage que, le jour où les Chambres connaîtront notre décision, si elles n'en sont pas satisfaites, elles pourront nous en demander compte. Elles pourront interpeller le gouvernement, qui viendra à cette tribune avec le dossier Martens et les procès-verbaux de l'enquête à laquelle il aura été procédé. Nous nous expliquerons entièrement et en connaissance de cause; vous tirerez de nos explications les conclusions que vous estimerez devoir en tirer.

De heer Debacker. — Het woord is aan de Vlaamsche katholieken en aan de Vlaamsche socialisten. (*Onderbrekingen van de heeren Borginon en Romsée, die door het gehamer van den voorzitter worden onverstaanbaar gemaakt.*)

M. le président. — Laissez donc continuer l'orateur.

M. Pierlot, premier ministre. — Il nous était impossible d'aller plus vite et plus loin. Je sais que, dans certains milieux, on aurait souhaité voir le gouvernement intervenir immédiatement, sans même instruire les faits dont la connaissance est nouvelle et en se basant sur l'ancien dossier du Dr Martens, sur le vu duquel celui-ci a été condamné. On aurait voulu que cet homme, nommé par le gouvernement précédent, fût révoqué par le gouvernement actuel. On peut penser ce qu'on veut du caractère d'une pareille décision au point de vue d'une justice absolue. Je ne m'aventure pas dans cette direction, sûr que je serais de heurter trop vivement des sentiments sincères. Mais je vous rends attentifs à ceci : il ne suffit pas qu'en pareille matière, une sentence, une sanction soit juste; il faut encore qu'aux yeux d'une grande partie du pays, elle ne paraisse pas injuste et ne prenne pas l'aspect d'une sorte de provocation qui rendrait difficile,

tout au moins pour un temps, la possibilité d'une coopération loyale et sincère entre les deux communautés qui constituent le peuple belge. (*Nombreuses interruptions sur les bancs des nationalistes flamands.*)

De heer Allewaert. — Mundeleer is de schuld van alles!

De heer Borginon. — Die heeren hebben zich daar niet mee te moeien. Dat gaat alleen Vlaanderen aan.

M. Pierlot, premier ministre. — J'ajoute, en m'adressant à ceux qui critiqueraient cette attitude et seraient disposés à faire preuve de plus de sévérité, qu'il est bien facile de critiquer, lorsqu'on a évité des responsabilités de cet ordre, en restant dans l'abstention. A ceux qui me critiquent, je dis qu'il n'en est aucun d'entre eux qui, s'ils se trouvait ici, à ma place, pourrait tenir un autre langage que celui que je viens de tenir. (*Très bien! sur de nombreux bancs socialistes et catholiques.*)

L'honorable M. Carton de Wiart m'a demandé si, pendant la période de l'enquête tout au moins, on ne pourrait pas suspendre le Dr Martens. Il y a mieux à faire que de traiter cette question en deux actes et de risquer de troubler, par deux fois, l'opinion déjà trop agitée. Il vaut mieux faire la lumière le plus rapidement possible, la faire publiquement, de manière à terminer au plus tôt ce lamentable incident de nos discussions politiques.

Je n'en dirai pas davantage. Mais, de grâce, mettons fin à cette agitation; de grâce, rentrons dans la raison et laissons s'apaiser les passions. Laissons l'œuvre de paix, d'apaisement et de justice que je vous annonce s'accomplir dans des conditions de calme et de tranquillité. Ne laissons pas planer une sorte de suspicion à l'égard de l'attitude que nous avons adoptée, comme si elle nous avait été dictée par une partie de l'opinion contre l'autre. Nous resterons fermes dans notre attitude et insensibles à toute pression, d'où qu'elle vienne. Nous suivrons la voie que nous avons adoptée, sans en dévier d'une ligne. Je suis persuadé que, dans peu de temps, on reconnaîtra que nous avons eu raison.

Car, ne l'oublions pas, il est d'autres choses qui doivent retenir notre attention. Il est temps de penser aux grands intérêts de la nation. Il faut songer au pain de nos familles, que nous devons gagner par notre travail. Songez aussi à la répercussion, à l'exagération de ces incidents à travers la presse du pays et de l'étranger. N'oublions pas que nous ne sommes pas seuls dans la communauté européenne. Songez à d'autres pays qui ont commencé comme cela; vous savez comment ils ont fini! (*Très bien! et vifs applaudissements sur de nombreux bancs.*) N'oubliez pas qu'un pays comme le nôtre, situé à un des points névralgiques de l'Europe, vit, travaille et s'agite sous les yeux d'autrui! J'en ai dit assez, me semble-t-il, pour faire réfléchir tous ceux qui trouvent que le temps de la réflexion est venu. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.*)

M. le président. — La parole est à M. Max. (*M. Max s'avance vers la tribune.*)

M. Borginon. — Il vient remettre sa démission de bourgmestre de Bruxelles.

M. Van Glabbeke. — Vous n'avez même pas l'occasion de donner votre démission de conseiller communal, puisque vous n'avez pas eu assez de voix aux dernières élections communales pour être élu au conseil communal de Bruxelles. Vous pouvez donc vous taire. (*Hilarité sur de nombreux bancs.*)

M. Max (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, j'aurais voulu pouvoir apporter au nouveau premier ministre l'appui du groupe libéral de la Chambre.

Mes amis et moi tenons, en effet, M. Pierlot en la plus haute estime. Nous admirons la loyauté et la droiture de son caractère. Nous reconnaissons en lui la sincérité d'un patriotisme qui, après s'être magnifiquement affirmé pendant la guerre à l'heure du danger, a trouvé depuis lors maintes occasion de se manifester de nouveau.

En acceptant, après M. Henri Jaspar, d'essayer de dénouer une crise politique particulièrement délicate, M. Pierlot a fait preuve de courage. Il a apporté dans l'accomplissement de sa tâche une ténacité méritoire. Mais il a été desservi par son désir d'aboutir coûte que coûte.

M. Henri Jaspar avait dit : « Je ne veux pas faire un gouvernement quelconque. » Les circonstances ont conduit M. Pierlot à se montrer moins ambitieux et à se contenter d'un pis-aller. (*Murmures sur divers bancs.*)

M. Van Cauwelaert. — C'est la modestie libérale qui parle par sa bouche!

M. Debacker. — C'est la cordialité ordinaire des libéraux.

M. Max. — Nous nous trouvons devant une combinaison mal équilibrée et sans homogénéité.

Le premier ministre sans doute, dans son for intérieur, partage notre déception, puisque, au moment où il communiquait à la presse la liste de ses collaborateurs, il annonçait, par une déclaration au moins étrange et peu conforme au régime parlementaire, qu'il ne demanderait pas aux Chambres un vote de confiance. Procédé vraiment par trop commode quand on a l'appréhension d'une défaite et que, n'ayant pas confiance en soi-même, on désespère de l'obtenir d'autrui! (*Sourires sur les bancs libéraux.*)

Mais nous sommes ici sur un terrain où il n'est pas permis de se dérober. Il faut livrer la bataille, et la gagner ou la perdre.

Si malgré nos sympathies personnelles et en dépit des aspects intéressants de certaines parties du programme esquissé tout à l'heure, en dépit aussi de l'exposé substantiel et impressionnant que nous a présenté le ministre des finances...

M. Piérard. — Un libéral! (*Signes de dénégation de M. Gutt, ministre des finances.*)

M Van Glabbeke. — Ah! pardon. (*Hilarité.*) M. Guttenstein ne fait pas partie du parti libéral.

M. Max. — Si malgré cela, nous ne venons pas, monsieur le premier ministre, mes amis et moi, nous ranger à vos côtés, c'est parce que le combat s'engage dans l'équivoque et l'incohérence.

Pourquoi le cabinet précédent s'est-il effondré? Quelle a été la cause de la crise politique?

M. Spaak. — L'ultimatum que vous m'avez fait envoyer.

M. Max. — Non. Cette cause a été dans la réponse inouïe, tout à fait imprévue et profondément choquante que vous avez faite, monsieur Spaak, à l'interpellation de M. Mundeleer. (*Très bien! sur les bancs libéraux.*)

Chacun s'attendait à ce qu'il fût reconnu que la nomination du Dr Martens était due à une insuffisance d'information. La promesse qu'aurait faite le gouvernement de soumettre l'affaire à un nouvel examen, non pas à un examen partiel comme celui dont il vient d'être question il y a quelques instants, *in extremis*, mais un examen d'ensemble...

M. Spaak. — Personne n'a demandé cela.

M. Van den Eynde. — L'ensemble!

M. Van Glabbeke. — L'opinion publique le demandait, et vous le lui avez refusé, monsieur Spaak.

M. Max. — La promesse de donner à l'incident la solution qui s'imposait eût calmé toute agitation.

Au lieu de cela, l'ancien premier ministre, après avoir établi, de la manière la plus inopportune, un lien d'ailleurs factice entre la cause d'un traître et la question flamande... (*Applaudissements sur divers bancs libéraux et protestations sur les bancs nationalistes flamands.*)

M. Van Glabbeke. — Très bien!

M. Max. — ... a lancé un véritable défi à la conscience publique par cette provocation que je rappelle textuellement : « Je dois dire très nettement, pesant bien l'importance de mes paroles, que jamais le gouvernement que je préside ne révoquera la nomination du Dr Martens. » (*Applaudissements sur les bancs nationalistes flamands.*)

M. Van Glabbeke. — Les amis de M. Spaak sont sur les bancs nationalistes flamands; c'est là qu'on applaudit.

De heer Borginon. — Hij denkt dat hij gestig is!

M. E. Blavier. — Ce sont vos alliés de l'opposition. (*Colloques.*)

M. Max. — Cette méconnaissance complète de la psychologie nationale a surexcité la sensibilité de l'opinion.

M. Debacker. — Vous êtes les vautours du patriotisme!

De heer Van den Eynde. — Al de Vlamingen hebben den heer Spaak goedgekeurd.

M. Allewaert. — Allez-vous-en!

M. Debacker. — Vous êtes les fossoyeurs de la Belgique.

M. le président. — Je vous en prie, laissez parler l'orateur.

M. Max. — Ne vous y trompez pas, l'indignation est profonde, aussi bien en Flandres qu'en Wallonie.

De heer Debacker. — Mijnheer de voorzitter, moeten wij die provocaties dulden? Hij is de doodgraver van België. Hij is een provocateur!

De heer Van Glabbeke. — Een muilband voor den heer Debacker!

M. Max. — Il faudrait remonter loin dans le passé de notre vie politique belge pour retrouver une émotion comparable à celle dont les échos nous parviennent de plus en plus graves et sérieux. (*Protestations et rires ironiques sur les bancs de la droite flamande.*) Cette affaire empoisonne l'atmosphère. (*Bruits et interruptions.*)

M. le président. — Ecoutez en silence, vous aurez votre tour.

M. Max. — On y voit à juste titre un affront à la partie saine de l'opinion.

M. Spaak. — Vous en avez mis du temps pour vous en apercevoir.

M. Pierco. — Vous aussi. (Nouveaux colloques.)

M. le président. — Je fais appel à la tolérance de la Chambre. (*Interruption de M. Debacker.*) Je vous en prie, monsieur Debacker.

M. Max. — M. Debacker sait très bien qu'il ne m'empêchera pas de parler. Il perd son temps.

De heer Debacker. — Spreek maar op.

De heer voorzitter. — Zwijg!

De heer Max. — Ja, zwijg. (*Hilarité générale.*)

On a cru pouvoir penser qu'il serait possible de constituer un cabinet nouveau en feignant d'ignorer ce qu'exige à cet égard le sentiment public! On a cru pouvoir penser qu'il serait possible de constituer un cabinet nouveau en feignant d'ignorer ce qu'exige à cet égard le sentiment public! On a cru pouvoir penser qu'il serait possible de dire purement et simplement aux anciens combattants et aux Belges ayant la fierté de leur pays...

M. Motteux. — Et à M. Jennissen aussi.

M. Max. — Le premier ministre a déclaré et il le répétait encore il y a quelques instants : « Je n'ai pas l'intention d'inscrire l'affaire Martens au programme du gouvernement. » Jadis, un ministre français s'était imaginé, lui aussi, pouvoir proclamer : « Il n'y a pas d'affaire Dreyfus! » (*Exclamations ironiques sur les bancs nationalistes flamands et sur divers bancs à droite.*)

M. Debacker. — Le ridicule ne tue pas!

M. Max. — La solution qui vient de nous être offerte à l'improviste apparaît comme un expédient inacceptable. (*Très bien! sur les bancs libéraux.*) Je conjure le gouvernement de se ressaisir, de ne pas se laisser entraîner sur la pente conduisant au séparatisme aujourd'hui dissimulé sous le vocable « autonomie culturelle » (*nouvelles exclamations sur les bancs nationalistes flamands et sur plusieurs bancs à droite*), de réparer une erreur qui risque d'être grosse de conséquences et de songer avant tout au principe sacré de l'unité et de l'indivisibilité de la Belgique. (*Vifs applaudissements sur les bancs libéraux.*)

M. le président. — La parole est à M. Fischer.

M. Fischer (*à la tribune*). — Mesdames, messieurs, le groupe parlementaire socialiste représente dans cette assemblée la fraction la plus nombreuse. Il va s'efforcer, par ma voix, de faire, au sujet de la déclaration gouvernementale, la déclaration la plus brève.

Le groupe socialiste parlementaire considère l'avènement du ministère Pierlot avec les mêmes sentiments de bonne volonté qui ont amené à prêter son loyal concours à tous les gouvernements qui, s'efforçant de grouper toutes les forces politiques nationales, poursuivaient le même but : doter le pays d'un gouvernement stable et durable qui, aux prises avec les grandes difficultés d'ordre national et international qui assaillent le pays... (*Bruit prolongé de conversations.*)

Monsieur le président, si cette assemblée estime que le groupe le plus nombreux de cette Chambre, faisant preuve de compréhension du travail parlementaire, doit être mis dans l'impossibilité de faire connaître son opinion, nous prendrons des mesures. (*Très bien! sur les bancs socialistes.*)

Je disais donc, messieurs, que nous étions prêts à considérer avec un même préjugé de bonne volonté les gouvernements qui, groupant les forces nationales politiques de ce pays, s'efforçaient de faire face aux difficultés de tous ordres qui, dans le domaine national et international, assaillent le pays, en pratiquant une politique de paix, de défense de nos institutions politiques et sociales et de redressement économique de la nation.

Pendant toute la durée de cette crise, pareil témoignage de bonne volonté n'a pas été épargné à l'honorable M. Pierlot.

Nous en trouvons la preuve dans la présence aux bancs du gouvernement de trois ministres socialistes, entourés de notre confiance et de notre ardente sympathie.

Nous avons voulu entendre la lecture de la déclaration gouvernementale et l'exposé du programme ministériel pour savoir si ces deux actes sont conformes à la ligne de conduite que nous nous sommes tracée. Permettez-moi de vous dire, monsieur le premier ministre, que le rappel de l'engagement pris par le gouvernement à la séance du 9 décembre et le ralliement de votre gouvernement à cette politique nous donne satisfaction.

M. Relecom. — Vous vous déclarez content de peu.

M. Fischer. — Attendez donc. Il y a dans la déclaration ministérielle des passages qui nécessitent de notre part des réserves, et d'autres qui éveillent la plus vive anxiété. Nous étions étonnés tout d'abord de ne pas avoir entendu dans la déclaration du premier ministre une allusion à l'incident Martens, cause initiale de tous les maux gouvernementaux actuels.

Dans son deuxième discours, l'honorable premier ministre a fait au sujet de cet incident des déclarations telles que nous n'hésiterons pas à dire qu'elles sont de nature à amener l'apaisement que chacun doit souhaiter.

D'autre part, le gouvernement, en vue de rétablir l'équilibre budgétaire, a cru devoir préconiser des solutions et a indiqué des perspectives à travers lesquelles nous croyons apercevoir le portique d'entrée de la déflation. Le gouvernement a adopté une ligne de conduite au point de vue politique qui, je le crains, est de nature à le mettre en opposition avec l'immense majorité de la population laborieuse de ce pays et d'éveiller chez elle la crainte de cette déflation qui a eu de si funestes effets dans le passé sur l'économie nationale.

Nous demandons s'il entre dans les intentions du gouvernement d'appliquer une retenue aux pensions des agents de l'Etat, à la Caisse nationale des pensions des mineurs, aux bénéficiaires des fonds d'estropiés et de mutilés. Enfin, à l'heure où les caisses de mutualité sont si fortement éprouvées par les charges que leur imposent les épidémies et l'augmentation excessive des prix des produits pharmaceutiques, nous nous demandons si cette réduction de 5 p. c. va, elle aussi, diminuer les ressources et compromettre l'œuvre admirable de solidarité et de prévoyance sociale de ces mutualités.

Nous craignons qu'en lisant votre déclaration, les travailleurs n'y trouvent la préface d'un régime de déflation et nous redoutons qu'ainsi vous n'écartiez le concours de la classe ouvrière, sans laquelle aucune entreprise de concorde nationale n'est possible.

Nous nous demandons si la formule du gouvernement précédent et relative à l'application en mai de l'index-number aux traitements des agents de l'Etat ne devait pas, dans ce domaine-là, suffire.

Nous voulons aussi savoir si la liste des dépenses dites facultatives que le gouvernement entend soustraire à la retenue de 5 p. c. est exemplative ou formellement énumérative.

C'est dans l'espoir que la réponse à nos questions apaisera nos scrupules et nos appréhensions, mettra fin à ces anxiétés, qui, dans la population ouvrière, tourneraient trop aisément à l'irritation, que nous entendons, jusqu'à demain, réserver notre opinion et notre vote. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le président. — Messieurs, il y a encore treize orateurs inscrits. Dans ces conditions, je vous propose d'entendre encore aujourd'hui un représentant de chaque groupe et de réserver les autres interventions à la séance de demain.

Sommes-nous d'accord? (*Assentiment.*)

De heer Pelgroms. — Wordt er morgen gestemd?

De heer voorzitter. — Ja!

De heer Pelgroms. — Over wat?

De heer voorzitter. — Ge zult het tijdig weten.

La parole est donc à M. Legros.

M. Legros (*à la tribune*). — Messieurs, il est incontestable que l'honorable premier ministre a fait un effort de ténacité considérable pour amener devant la Chambre l'équipe ministérielle qu'il nous présente aujourd'hui. Il est incontestable également que sa déclaration contient des choses substantielles, mais elle est incomplète.

Au surplus, il n'est guère possible d'accorder confiance à un gouvernement qui comprend tout à la fois des personnalités discutables et d'autres sans compétence.

Or, le pays a besoin avant toute chose d'une équipe forte, composée de techniciens d'un savoir-faire réel, d'administrateurs de premier ordre et dirigée par un premier ministre qui sache imposer son autorité, sa valeur et son sens de l'Etat.

L'honorable premier ministre déclarait tantôt qu'on ne pouvait songer, à l'heure actuelle, à une revision constitutionnelle. S'il s'agit d'une revision immédiate, nous comprenons l'honorable premier ministre, car elle imposerait, n'est-il pas vrai, une dissolution des Chambres. Cependant, une réforme de l'Etat, une réforme de la structure du régime s'impose, et il appartiendrait précisément à un gouvernement fort, qui n'est pas prisonnier des clans politiques, d'examiner cette réforme politique de notre pays et de préparer, dès maintenant, la revision constitutionnelle qui s'imposera demain,

Car enfin, messieurs, de tous les bancs de cette Chambre, des bancs socialistes, catholiques, libéraux, nationalistes flamands et rexistes, des voix se sont élevées pour se plaindre de la façon dont le gouvernement et le parlement travaillent. Tout le monde s'accorde à dire que les institutions ne sont plus conformes aux exigences de l'heure. Dans un de ses derniers discours, M. Spaak signalait encore — c'était la veille du jour où son gouvernement devait tomber — que le travail, dans le régime actuel, devient véritablement impossible. L'œuvre législative est radicalement incomplète, elle est vicieuse; elle est déficiente en bien des points. Rappelez-vous toutes les déclarations gouvernementales que nous avons eues depuis 1936. Rappelez-vous toutes les réformes annoncées. Voyez les grands projets sur la réforme de l'Etat, sur l'organisation professionnelle. Tout cela est aujourd'hui enfoui dans les cartons des commissions. Je cite pour mémoire le projet sur les incompatibilités parlementaires, que le premier ministre de 1936 faisait voter d'urgence au Sénat et qui est, à l'heure actuelle, devant les commissions de la Chambre, d'où ni le gouvernement ni le parlement n'essaient de le faire sortir. Il y a le projet sur le Conseil d'Etat, qu'on a discuté au sein de cette Chambre même, si nécessaire à notre pays et qui traînaille devant l'autre Assemblée. Il y a encore l'arrêté royal sur l'Ordre des médecins. Il y a le projet de loi sur l'organisation du commerce de détail : le gouvernement et le parlement s'avèrent impuissants et ne trouvent pas le projet qui correspondrait aux aspirations des classes moyennes et aux besoins du pays. Bien plus, depuis 1936, maintes et maintes fois nous avons vu le gouvernement et les Chambres heurter carrément de front les textes constitutionnels et les principes fondamentaux de notre droit. Récemment encore sortit cet arrêté royal organique sur les allocations familiales. L'honorable premier ministre ne nous a pas dit ce qu'il ferait à ce sujet. Mais il est incontestable cependant que la plupart des dispositions sont à revoir. Cet arrêté royal, important au point de vue des lois sociales, est radicalement inconstitutionnel et ne recevra aucune application ni aucune sanction devant les tribunaux du royaume.

Voilà, messieurs, quelques-unes des réformes que la Chambre discute, que le gouvernement propose depuis années, mais qui, en vérité, ne se réalisent pas, parce que, précisément, nous souffrons d'un manque de compétence, de cohésion et parce que, au surplus, le travail sérieux ne peut plus s'accomplir à la Chambre et au Sénat, qui passent le meilleur de leur temps à des discussions oiseuses ou à des interpellations secondaires.

L'honorable premier ministre nous a dit qu'on reviendrait sur cette question du Conseil d'Etat, qu'on rétablirait l'équilibre budgétaire, qu'on ferait des économies en matière de cumuls, qu'on ferait voter le projet sur l'assurance-chômage obligatoire. Mais M. Pierlot est, en moins de trois ans, le quatrième premier ministre qui nous répète exactement la même antienne. Dès lors, vraiment, je me demande pourquoi ce gouvernement pourrait escompter, sans réforme profonde, plus de dispositions au travail et plus de bonne volonté de la part des Chambres, et ferait montre lui-même de plus de vigilance pour réaliser cette œuvre.

M. Henon. — Le gouvernement a fait tout ce qu'il a pu au sujet de l'assurance-chômage. Le Sénat s'y est opposé, il n'en peut rien. La responsabilité du ministre n'est pas engagée.

(M. Van Hoeck, vice-président, remplace M. Huysmans, président, au fauteuil de la présidence.)

(De heer Van Hoeck, ondervoorzitter, vervangt den heer Huysmans, voorzitter, in den voorzitterszetel.)

M. Legros. — Je constate, en tout cas, que toute une série de projets importants restent en suspens, et cette critique vise aussi bien l'œuvre du gouvernement que celle du parlement. Chacun de nous peut donc en faire son profit.

D'autre part, nous connaissons la situation financière et la situation économique de notre pays, et nous savons qu'elles ne sont pas brillantes. Tout à l'heure l'honorable ministre des finances nous disait que ce qu'il fallait avant tout ramener dans le pays, c'était la confiance. Ainsi d'ailleurs s'exprimait tout récemment le rapport de la Société Générale. Les dirigeants de cette institution invitaient les pouvoirs publics à rendre au pays la confiance qu'il a perdue; à lui rendre aussi ses vertus d'épargne et de travail. Il faut avouer tout de même que, après tant de promesses non tenues, la lassitude s'est emparée de notre population, et ce n'est pas le gouvernement qui semble armé pour changer de méthode. Dans son rapport, la Société Générale lève même le spectre de la dévaluation, et elle nous avertit que, si le déséquilibre actuel persiste, on arrivera fatalement à cette catastrophe. La tâche du gouvernement est de tout mettre en œuvre pour éviter pareil malheur. Dès maintenant, il doit affirmer son intention formelle de ne pas recourir à cet expédient. C'est la seule façon pour lui d'assurer le relèvement de la Belgique, parce qu'il fera renaître la confiance, si nécessaire aux affaires.

Telles sont les principales considérations que j'avais à développer au sujet du programme du gouvernement.

Jusqu'ici, les orateurs qui se sont succédé à la tribune n'ont guère parlé de la déclaration elle-même, mais surtout du cas Martens, qui a entraîné la chute du gouvernement précédent. Nous avons entendu l'honorable premier ministre affirmer ici, après d'ailleurs que plusieurs journaux de la capitale en avaient parlé, qu'on pourrait peut-être charger une commission d'enquête d'examiner les faits nouveaux mis à charge du Dr Martens. En réalité, cette solution n'en est pas une. Ces faits sont d'abord indiscutablement prescrits; en second lieu, il est vraisemblable qu'ils figurent déjà dans le dossier qui a été établi avant la comparution de l'inculpé en Cour d'assises; Ensuite, s'ils avaient été impliqués dans la condamnation à mort, l'amnistie les effaçait comme les autres. Enfin, cette proposition déplace purement et simplement le problème. En effet, il s'agit essentiellement de savoir si un homme qui a été condamné à mort et dans la suite amnistié, quels que soient les faits pour lesquels il a été poursuivi et condamné, peut un jour devenir académicien. Que le Dr Martens sort lavé de la commission d'enquête ou qu'il soit reconnu coupable des faits nouveaux dont il a été question, il reste acquis qu'il a été condamné à mort et dans la suite amnistié, et que, comme tel, il pouvait accéder aux honneurs académiques, au mépris du patriotisme.

Cette crise ministérielle fut provoquée partiellement par l'interpellation de M. Mundeleer, mais personne n'a dit dans cette Chambre que les libéraux ne sortent pas grandis de cette affaire. Ils n'en sortent pas grandis parce que, ainsi que je l'ai dit à l'honorable M. Devèze, après son discours, si vraiment ils avaient tout à coup ressenti ce sursaut de patriotisme, ils auraient dû le manifester non pas sur le cas particulier du docteur Martens, mais sur le projet de loi concernant l'amnistie lorsqu'il s'est posé devant les Chambres en 1937.

M. M. Devèze. — Au groupe libéral, nous avons unanimement voté contre le projet d'amnistie.

M. Legros. — Oui, à trois exceptions près. Mais vous aviez promis que l'amnistie ne passerait pas. Vous en aviez même fait, concernant votre maintien au gouvernement, une question de confiance. C'était à ce moment-là qu'il fallait susciter la crise ministérielle et montrer vraiment devant le pays que vous ne vouliez pas de cette amnistie. Elle fut votée et les libéraux restèrent en place.

M. Marcel-Henri Jaspar a eu beau écrire dans un grand hebdomadaire français que « l'affaire Martens déchire tous les partis, sauf le parti libéral, en fraction d'expression française et d'expression flamande », nous savons, nous, que c'est un ministre libéral le plus wallonisant de cette Chambre, collaborateur à l'*Action wallonne*, de Liége, qui a voté le maintien du docteur amnistié à l'académie.

M. M. Devèze. — Il était tenu par la solidarité ministérielle.

M. Legros. — Et chose curieuse, après l'avoir voté, c'est le même ministre qui, le lendemain, devait retirer sa collaboration à M. Spaak. D'ailleurs, il n'était pas seul. Il y avait d'autres libéraux qui s'étaient plus ou moins compromis, soit à propos de l'amnistie, soit à propos de l'affaire Martens. Il y avait d'autres ministres libéraux dans le gouvernement : MM. Janson et Dierckx. Et si mes souvenirs sont exacts, il y a eu, pour voter en faveur du gouvernement, MM. Willem Janssens et Boeckx.

On nous dira que M. Jennissen était dans la logique de ses idées. Il estime, dans son wallingantisme, que les Flamands sont maîtres chez eux. Mais cela ne tient pas, messieurs, car le même jour M. Jennissen votait contre la prise en considération de la proposition de loi de M. Truffaut sur le fédéralisme. Or, M. Truffaut, comme M. Jennissen, est membre de l'*Action wallonne*, et on peut dire que si en fait ils n'y ont pas collaboré ensemble, ils l'ont fait tout au moins en communauté d'idées.

M. Marcel-Henri Jaspar parle de cette proposition de M. Truffaut sans dire toutes ses vérités dans le journal *Marianne*. Voici au demeurant comment il s'exprime :

« Déjà un projet de revision constitutionnelle dans un sens fédéral, proposé par des membres parlementaires liégeois, a rallié près d'un tiers des députés, malgré les résistances de M. Spaak et du leader libéral M. Hymans. »

Vous voyez, messieurs, comment on écrit l'histoire et la répercussion dangereuse que peut avoir une telle insinuation dans un journal étranger. Près du tiers des députés belges se sont ralliés à la proposition de fédéralisme de M. Truffaut, alors qu'au contraire la plupart de ceux qui ont voté la prise en considération de cette proposition n'y voyaient tout simplement que l'admission d'une procédure en vertu des traditions depuis longtemps établies dans cette Chambre. Un grand nombre des votants restaient hostiles au fond du projet, mais voulaient éviter de créer un dangereux précédent pour les prises en considération.

Je répète que les libéraux ne sortent pas grandis de cette affaire. Quant à moi, — c'est ici mon opinion personnelle, — je déplore en tout cas que le gouvernement ait tout simplement à nous offrir au sujet du cas Martens la proposition faite tout à l'heure. Elle est inadmissible.

Le gouvernement se devait de liquider cette affaire et il devait, pour donner satisfaction aux patriotes belges et à la Belgique tout court, il devait, dis-je, le révoquer. (*Applaudissements sur les bancs rexistes.*)

M. Debacker. — Alors vous en auriez vu de belles!

De heer voorzitter. — Het woord is aan den heer Romsée.

De heer Romsée (*op het sprookgestoelte*). — Mevrouwen, mijne heeren, een vaststelling dringt zich op in dit debat : wij bevinden ons op een beslissend oogenblik in het politiek leven van het land.

Het is de eerste maal in de geschiedenis van dezen Staat dat het nationaliteitenvraagstuk zoo onverbiddelijk scherp is gesteld. Het heeft een bittere regeeringskrisis uitgelokt, deze regeering is pijnlijk tot stand gekomen en, op dit oogenblik, is het hier het nationaal probleem, en het nationaal probleem alleen, dat feitelijk over het bestaan van deze regeering zal beslissen.

Geen verdoezelen kan hier helpen, mijnheer de eerste-minister, en iedere afleidingepoging zal blijken onbegonnen werk te zijn. Door de Martens-affaire is het verzoeningswerk van jaren te niet. De troebele atmosfeer van het oogenblik bewijst eens te meer dat er ten gronde voor dezen Staat maar een levensprobleem is : het nationaal probleem.

De heer Borginon. — Zeer juist!

De heer Romsée. — Ik zeg, mijnheer de eerste-minister, welke afleiding gij ook moogt probeeren : gij zijt en gij blijft geblokkeerd door het Vlaamsche vraagstuk.

Wij hebben deze jongste dagen met spanning uitgezien naar de samenstelling en naar het programma van deze regeering.

Wij hebben ons met spanning de vraag gesteld of gij, mijnheer de eerste-minister, uit het gebeurde de les zoudt durven te trekken.

Met belangstelling hebben wij dan straks ook geluisterd naar uw regeeringsverklaring. Maar, helaas! zelden zag men beter in vervulling gaan het gezegde dat niets zoozeer gelijkt op een regeeringsverklaring dan een andere regeeringeverklaring. Een goed punt meende ik althans te kunnen weerhouden : dat u met geen woord over de zaak Martens hadt gerept en dat deze dus als een *causa finita* voor uw regeering mocht gelden. Helaas! ook deze lofbetuiging mag ik u op dit oogenblik niet meer behouden, vermits gij daareven opnieuw de zaak Martens hebt gesteld. Wij hoeven er u dank voor te weten, dat u, met datzelfde talent van al uw voorgangers, er voor zorgt dat de wonde niet wordt geheeld, dat u ons altijd opnieuw bewijst dat de Vlaamsche problemen nooit op een fatsoenlijke wijze door een Belgische regeering kunnen geregeld worden. (*Zeer wel! op de banken der Vlaamsche nationalisten.*) Want de oplossing die gij hier straks voorgesteld hebt, om u een meerderheid te verzekeren op de banken van de rechterzijde, is geen oplossing.

In ons recht, en een eminent jurist als u weet dit beter dan wie ook, in ons recht geldt als een grondbeginsel de prescriptie, omdat de sociale orde vordert dat, na verloop van jaren, oude vraagstukken niet telkens weer opnieuw worden gesteld en omdat de wijsheid van eeuwen geleerd heeft dat de bewijslevering der feiten na verloop van tijd tot de onmogelijkheid behoort. Daarom is de prescriptie een der hoeksteenen van ons recht. Maar gij wilt nu een nieuwe onderzoekscommissie instellen over feiten die sedert jaren door de rechterlijke prescriptie zijn gedekt. Het zal dus voortaan volstaan dat er oude-wijvepraat wordt verteld, dat er modder naar het hoofd van iemand wordt geworpen, die een officieele functie vervult, opdat oude dingen terug worden opgerakeld door officieele onderzoekscommissies op een oogenblik dat de groote spanne tijds niet meer toelaat dergelijk onderzoek in behoorlijke voorwaarden van informatie en objectiviteit te laten gebeuren. (*Zeer wel! op de banken der Vlaamsche nationalisten.*)

De heer Croonenberghs. — Dat heeft hij vergeten!

De heer Romsée. — Uw regeeringsverklaring is een levend beeld van zwakheid en van tegenstellingen; de vage en schamele aanduidingen, die wij in de regeeringsverklaring vinden zijn slechts de herhaling van al de verklaringen en beloften die hier sedert jaren zijn afgelegd.

Iets vooral is me dezen namiddag opgevallen : de reusachtige wanverhouding tusschen den inhoud van de regeeringsverklaring en de hevige nationale crisis die het land, naar aanleiding van de zaak Martens, doormaakt.

In afwachting dat wij de regeering eerstdaags aan het werk zien, als zij er in slaagt het vertrouwen harer meerderheid weg te dragen, geloof ik dat het beste criterium in de regeering op dit oogenblik te beoordeelen nog wel is haar te onderzoeken in haar samenstelling.

Eerst en vooral valt ons hier op wie er ditmaal niet bij is : de liberale partij.

De liberalen zijn klaarblijkelijk op de vlucht gegaan voor hun verantwoordelijkheden.

Het prachtige oppositieprogramma, dat de leider der liberale partij, de achtbare heer Max, hier straks heeft ontwikkeld bewijst ten overvloede dat de houding der liberalen niets anders is dan een patriotische parade, een vlucht voor de verantwoordelijkheden bij de nakende verkiezingen. Niemand zal daarbij evenwel vergeten, dat de liberalen drie maanden noodig hebben gehad om de zaak Martens te ontdekken, dat drie liberale ministers deel uitmaakten van de regeering die de benoeming van den heer Martens heeft gedaan en dat zij mede aansprakelijk blijven voor de slechte politiek van deze laatste jaren, die geleid heeft tot den ellendigen financieelen toestand, waarover de minister van financiën, de heer Gutt, ons dezen namiddag heeft onderhouden.

Aan het hoofd van de regeering zien wij den achtbaren heer Pierlot. Het ware werkelijk hardvochtig hem geen hulde te brengen voor de volgehouden obstinatie, waardoor hij er in geslaagd is deze regeering tot stand te brengen. Maar, helaas! zijn verleden als minister heeft ons totnogtoe niet het bewijs gebracht dat de achtbare heer Pierlot eenig begrip zou hebben van en een inzicht zou bezitten in het Vlaamsche vraagstuk. Wij zijn dan ook benieuwd om hem met dit vraagstuk in de eerstkomende weken bezig te zien en om te vernemen welke oplossing hij aan dit dringend probleem van het oogenblik wil geven.

De heer Soudan is werkelijk een levend symbool van het regime. Met al de vereering die ik voor zijn persoon koester, kan ik niet nalaten vast te stellen dat hij werkelijk bewijst hoe in dit land een minister om 't even welk departement kan beheeren, zonder daartoe de minste voorbereiding te bezitten. De heer Soudan is een uitstekend minister van justitie geweest; maar naderhand hebben wij hem teruggevonden als minister van financiën en, vandaag, in deze regeering, neemt hij de portefeuille van buitenlandsche zaken waar, wanneer elkeen weet dat de belangstelling van den heer Soudan, die een eminent jurist is, nooit bizonder naar probleem van buitenlandsche politiek is gegaan.

In enkele weken zijn wij dus nu aan den derden minister van buitenlandsche zaken. Ik vertrouw dat de heer Soudan, en, hem kennende, ben ik er overtuigd van, het departement van buitenlandsche zaken zal beheeren met de gewetensvolheid en de persoonlijke zelfstandigheid die hem kenmerken, en niet als een socialistisch partijmensch.

Wij hebben iets goed te maken tegenover Spanje. Wij zijn zoo ongeveer het laatste land geweest dat een vertegewoordiger naar de regeering van Burgos heeft gezonden. Reeds kunnen wij de eersten niet meer zijn om de Francoregeering officieel te erkennen. Zwitserland en Nederland o. m. hebben reeds dat voorbeeld gegeven. Wij staan thans op den vooravond van de officieele erkenning door Engeland en Frankrijk en dan stel ik de vraag aan den achtbaren heer Soudan : « Gaat België weer eens aan den staart komen van de beschaafde wereld om *de jure* de regeering van Burgos te erkennen? »

Ik vertrouw dat onze huidige minister van buitenlandsche zaken in deze kiesche aangelegenheid met bekwamen spoed, met voor oogen de ware belangen van het land onverwijld zal uitkomen voor de officieele erkenning der regeering van Burgos.

Op de regeeringsbanken ontmoeten wij ook als minister van financiën den achtbaren heer Gutt. De heer Gutt zien wij telkens voor den dag treden, wanneer de financieele hemel met zware wolken is overtrokken.

De heer Pelgroms. — Deflatie op de sociale wetten!

De heer Romsée. — Wat ons daarbij eerst en vooral opvalt is de verdwijning van den heer Janssen. Deze is ongetwijfeld weggegaan omdat hij, in de herinnering aan zijn tragisch avontuur van 1926, vreest dat een nieuw georganiseerd verzet der geldmachten gaat loskomen.

Het helpt niet de werkelijkheid te verdoezelen. Wij staan wellicht op den vooravond van een nieuw offensief der private geldmachten, die zullen aangevoerd worden van op de liberale banken.

De regeering draagt den zwaren financieelen last van de slechte politiek der Staatspartijen en bevindt zich daardoor in verzwakte positie, juist zooals in 1926. Zal de huidige minister van financiën de energieke man zijn om kop te bieden aan het offensief van de geldmachten? Hij late me toe hem te zeggen, dat zijn ministerieel verleden geen waarborg is voor zijn energie. Eens reeds was hij de paladijn van de deflatie, die evenwel de wegbereider voor den heer van Zeeland is geworden.

Is het niet zonderling, dat weer overal deze laatste weken het gerucht wordt opgevangen als zou de heer van Zeeland opnieuw leider van de regeering worden, en dit meer bizonder om de beruchte « opération délicate parfaitement réussie » van vóór vier jaar te hernieuwen?

Het komt mij voor dat de aanwezigheid van den heer Gutt in de regeering geen waarborg is dat met de passende krachtdadigheid zal worden opgetreden tegen het financieel offensief, dat in de kodende dagen onder liberale aanvoering te verwachten is.

De heer Eekelers zetelt als *homo novus* op de regeeringsbank. Hij is energiek en staat bekend als een man uit één stuk; daarenboven is hij onderteekenaar van het Antwerpsch manifest. Hij wordt werkelijk op het gepaste oogenblik minister van binnenlandsche zaken, want hij krijgt onmiddellijk gelegenheid om de toepassing naar geest en letter van de bestuurstaalwet in handen te nemen.

Er is ten eerste, de toepassing van de wet in Vlaanderen : de eentaligheid door te voeren in de drie steden die, niettegenstaande alle waarschuwingen, blijven staan op het behoud van de tweetaligheid der straatnaamborden, namelijk Tienen, Leuven, Oostende. Het moet uit zijn met de onwettelijke obstinatie van deze drie steden. Het behoort dat de noodige maatregelen van hoogerhand getroffen worden om onverwijld in den zin van de volstrekte eentaligheid de toepassing der bestuurstaalwet aan die steden op te leggen.

Er is evenwel niet alleen de kwestie van de straatnaamborden, ik zou zeggen dat deze kwestie, hoe belangrijk ook onder symbolisch oogpunt, van ondergeschikt belang is bij den ergerlijken toestand die voortbestaat in de centrale diensten.

Mevrouwen, mijne heeren, ik verwijs in dit verband den achtbaren heer Eekelers in 't bizonder, naar het manifest van het Verbond van het Vlaamsch Personeel der Openbare Besturen, dat is verschenen einde December, en waarin wordt vastgesteld dat, zes jaar na de stemming van de bestuurstaalwet, meerdere bepalingen dezer wet in de centrale diensten meer dan « duizendmaal per dag » worden overtreden.

Ziedaar een gezaghebbend en bevoegd getuigenis van ambtenaren uit de departementen, die in de gelegenheid zijn, door persoonlijke ervaring, dag aan dag, de toepassing van de wet te volgen.

Welnu, ik doe een beroep op den heer Eekelers, opdat hij met de krachtdadigheid die wij hem kenden toen hij met ons op de banken van de oppositie zetelde, onverwijld zou ingrijpen, om in de centrale diensten de volledige toepassing van de bestuurstaalwet van 1932 te waarborgen.

Ook zal minister Eekelers niet willen vergeten dat Kamerlid Eekelers onderteekenaar is geweest van een voorstel tot bestuurlijke amnestie : ook op dit gebied verwachten wij het ingrijpen van den nieuwen minister.

Aan den achtbaren heer De Schryver werd het departement van justitie toevertrouwd. Niet zonder eenig gevoel van onbehaaglijkheid zien wij hem in de opvolging van den heer Van Dievoet, die in deze door zijn politieke vrienden niet behandeld werd met het fatsoen dat men hem verschuldigd was, nadat men hem enkele dagen geleden verzocht had zijn professoraat te verlaten om in ondankbare omstandigheden in den ministerraad te zetelen. (*Zeer wel! op de banken der Vlaamsche nationalisten.*)

Voor den heer De Schryver is het een psychologisch oogenblik : zal hij de kordaatheid en de beslistheid bezitten, die hem in deze moeilijke omstandigheden onontbeerlijk zijn om zonder falen de vuurproef te doorstaan, waarnaar Vlaanderen hem zal beoordeelen?

Er valt eerst te waken over de uitvoering van de onderrichtingen, die minister Van Dievoet, vóór drie weken heeft uitgevaardigd.

Naar ik verneem, zijn sommige rechtbanken nog niet in kennis gesteld van deze onderrichtingen. Zou het mogelijk kunnen zijn dat er een Waalsch parket-generaal is dat verzuimt zekere ministerieele onderrichtingen over te maken, wanneer deze onderrichtingen zekere personen mishagen?

Er zijn andere rechtbanken, die de onderrichtingen wel hebben ontvangen, maar die de uitvoering ervan op de lange baan schijnen te schuiven.

Ik vertrouw dat de heer De Schryver stipt zorg zal dragen voor de onberispelijke uitvoering van de voortreffelijke onderrichtingen van zijn voorganger.

Er is dan de zaak Grammens zelf.

Mevrouwen, mijne heeren, wat met Grammens gebeurt, is een echte provocatie voor het Vlaamsche volk. Mogen wij van den heer De Schryver precies vernemen, wat er eigenlijk aan gang is met Grammens?

Van twee zaken, één : ofwel, is Grammens in voorarrest, en dan is het niet aannemelijk dat zijn zaken steeds worden verdaagd, waardoor het voorarrest verlengd wordt, hetgeen slechts geschieden mag in zware zaken met straffen van jaren gevangenis; ofwel zit de heer Grammens in de gevangenis, in uitvoering van de vonnissen tegen hem uitgesproken.

In dit geval kan de minister van justitie ingrijpen : hij kan Grammens onmiddellijk doen in vrijheid stellen en amnestie voor Grammens en zijn medewerkers voorstellen.

De achtbare minister van justitie late mij toe hem te waarschuwen dat hij een fout zou begaan, een zware fout van psychologie, als hij den ernst van den toestand onderschat.

Ik verwijs naar het manifest van de heeren Huysmans en Van Cauwelaert. Beter dan wie klagen zij aan : het systeem van twee maten en twee gewichten; aan den eenen kant, het stelselmatig saboteeren van alle taalwetten te Brussel, door den heer Max, met alle [illegible] aan de andere zijde, den heer Grammens, die weken en weken in de gevangenis zit, niet omdat hij wetten saboteert, maar omdat hij metterdaad vordert dat de taalwetten worden nageleefd.

Dit stelsel van twee maten en twee gewichten voelt het Vlaamsche volk ergerlijk aan, daarin grondt de groote volksverontwaardiging.

Eindelijk zien wij op de regeeringsbank zetelen als minister van openbaar onderwijs den achtbaren heer Dr Blancquaert. Ik zou wel willen zeggen dat het met een onvermengde voldoening is dat wij hem zien zetelen in de regeering en vooral dat wij hem zien toevertrouwd de voor ons volk zoo belangrijke portefeuille van openbaar onderwijs. (*Zeer wel! op de banken der Vlaamsche nationalisten.*)

M. Elias. — Sous bénéfice d'inventaire.

De heer Romsée. — Gij hebt, mijnheer de minister, een dankbare opvolging van den zeer beruchten heer Dierckx,...

De heer Debacker. — En zeer geleerde heer Dierckx. (*Gelach bij de Vlaamsche nationalisten.*)

De heer Romsée. — ... maar op u weegt tevens een buitengewone zware verantwoordelijkheid als lid van den Vlaamschen kultuurraad in deze regeering. Hoezeer ik ook zou willen gelooven aan de goede inzichten van den achtbaren heer eerste-minister, kan ik mij toch niet ontdoen van den indruk dat hij vooral op u beroep gedaan heeft om u te gebruiken in de regeering als « paravent » om de opgeroepen geesten te bezweren. Vergeet evenwel niet, mijnheer de minister, dat gij in de regeering voor de Vlamingen een symbool zijt. Na het experiment Huysmans, de enorme mislukking van den heer Hoste, krijgt gij een kans, en een belangrijke kans, maar wellicht ook de laatste, om sedert lang gestelde problemen op te lossen. En daar is, in de eerste orde, het vraagstuk van de geldigheid der onderwijzersdiploma's van 1917-1918. (*Zeer wel! op de banken der Vlaamsche nationalisten.*) Ik ga over dat vraagstuk echter niet uitweiden : gij kent het beter dan ik, maar ik roep hierop uw aandacht dat de schrijnende onrechtvaardigheid van dezen toestand zoozeer opvallend is dat zelfs een van de bladen, die het meest vijandig staan tegenover de Vlaamsche eischen, dat *La Dernière Heure* vóór korten tijd daaraan een artikel heeft gewijd, waarin het standpunt bijgetreden wordt dat die toestand onrechtvaardig is en dat de geldigheid van deze Vlaamsche diploma's moet worden erkend. Ik ben overtuigd dat een van uw eerste daden als minister zal zijn dit vraagstuk eindelijk op te lossen en een einde te stellen aan de onrechtvaardigheid die sedert twintig jaar weegt op talrijke Vlaamsche onderwijzers, die te goeder trouw hun examen in oorlogstijd hebben afgelegd.

Maar veel moeilijker dan dit is vervolgens de kwestie der toepassing van de onderwijswetten te Brussel, een vraagstuk waarbij de heer Hoste den vollen omvang van zijn machteloosheid heeft bewezen. Dit vraagstuk vertoont een dubbel aspect. Er is ten eerste de denationalisatie die van Brussel uit wordt uitgeoefend op de Brusselsche randgemeenten. Kinderen uit Vlaamsche gemeenten van den Brabantschen buiten worden naar de hoofdstad gelokt, om aldaar in Fransche klassen van monumentale schoolgebouwen te worden ondergebracht. Van Strombeek en andere gemeenten komen er met tientallen dagelijks de denationalisatie ondergaan in de scholen van de hoofdstad. Het principe is : kinderen uit Vlaamsche gemeenten moeten hun onderwijs in Vlaamsche klassen opdoen.

De heer Borginon. — Het is de wet.

De heer Romsée. — Het is het grondbeginsel van de wet.

Een tweede aspect van het probleem is de denationalisatie in de Brusselsche scholen van de kinderen van de hoofdstad zelf. Ik zal daarover hier thans niet uitweiden. De heer Finné heeft in den Senaat, vóór enkele dagen, bij de bespreking van de begrooting, het vraagstuk uitvoerig en zeer volledig behandeld. Aan deze toestanden moet eindelijk eens voor goed paal en perk gesteld worden.

Het probleem Brussel is trouwens niet alleen gesteld op onderwijsgebied. Het dient gesteld te worden in zijn vollen omvang : nationaal, politiek, administratief, kultureel. Er moet komen een bizonder statuut voor Brussel, omdat Brussel geen stad is gelijk een ander, maar de hoofdstad van het land, waar Vlamingen en Walen gelijke waardeering dienen te vinden, waar de Nederlandsche kultuur dezelfde rechten, dezelfde bescherming dient te genieten als de Fransche kultuur. De burgemeester van Brussel heeft door een sedert jaren volgehouden politiek, met al de hatelijkheid die wij hem kennen, met den wrok en de bitterheid van den Vlaamschen renegaat, die hij is, bewezen hoe hij in deze hoofdstad van het land stelselmatig de uitrooiing der Vlaamsche kultuur nastreeft. Ik hoop, mijnheer de minister van openbaar onderwijs, dat gij, nu er ook aan het departement van binnenlandsche zaken een minister is, die door zijn verleden bewezen heeft, dat hij een Vlaming is uit één stuk, dat gij u met hem in verbinding zult stellen, om met hem het uitwerken van een speciaal statuut voor de hoofdstad in overweging te nemen.

Eindelijk, mijnheer de minister, is er het probleem van de kultuurautonomie. U wordt een eenige kans gegeven dit vraagstuk op te lossen, ten eerste, omdat de liberalen uit de regeering zijn, want een regeering waarin liberalen zetelen, mijnheer de minister, — laten wij u dat zeggen met onze reeds betrekkelijk oude parlementaire ervaring, — die zou nooit met eenige kans een dergelijke krachtproef kunnen ondernemen. Ten tweede, omdat deze regeering staat in het teeken van het Vlaamsch probleem. Laat gij nu deze krachtproef ondernemen. Maar, vooral, mijnheer de minister, vooral geen encommissioneering. Wij hebben in de laatste dagen vernomen dat er weer sprake is van het aanstellen eener commissie om het ontwerp van kultuurautonomie uit te werken. Het encommissioneeren is een verderfelijk systeem, dat ten overvloede al de regeeringen dezer laatste jaren hebben aangewend om oplossingen op de lange baan te schuiven. De regeering moet haar verantwoordelijkheid durven te nemen en ten spoedigste ten aanzien van dat probleem haar eigen standpunt bekend geven.

Tot den achtbaren minister van openbaar onderwijs zeg ik : Gij zult in ons geen stelselmatige bestrijders vinden. Leg voorstellen neer, wij zullen ze onderzoeken met de meest volstrekte onbevangenheid en, als de oplossingen die gij voorstelt, met de waardigheid en de gaafheid van het Vlaamsch beginsel overeenstemmen, zullen ook wij deze hervormingen steunen.

De heer Elias. — En desnoods de regeering redden.

De heer Romsée. — Wij wachten u aan deze taak. Wij hopen dat onmiddellijk de eerste stap zal gedaan worden : de splitsing van het ministerie van openbaar onderwijs, volgens het plan ingediend door den Vlaamschen kultuurraad, om daarna een stap verder te doen en alles wat Staatszorg is in het kultureele aan niet-Vlaamsche inmenging te onttrekken.

Dit wensch ik evenwel onmiddellijk te onderlijnen : de eenvoudige kultureele autonomie zonder meer, als zij niet geruggesteund is op een veralgemeende bestuurlijke splitsing van alle departementen met kultureelen inslag is geen oplossing. De kultuurautonomie zonder bestuurlijke splitsing is gelijk te stellen met taalwetten zonder sancties.

Mevrouwen, mijne heeren, ik zou de Kamer geen oogenblik onder den indruk willen laten alsof wij de meening zouden deelen dat met een behoorlijk doorgevoerde kultuurautonomie het nationaliteitenvraagstuk in dezen Staat opgelost is. Onze overtuiging, integendeel, is het dat er geen blijvende pacificatie komt zoolang Vlaanderen niet zal beschikken over autonomie zonder meer : niet alleen kultureele autonomie, niet alleen bestuurlijke autonomie, maar politieke autonomie, door de omvorming van dezen unitairen Staat in een federalen Staat met zelfregeering voor Vlamingen en voor Walen. Alleen het federalisme kan een stabilisatiebasis worden voor genormaliseerde Vlaamsch-Waalsche verhoudingen binnen het huidig Staatsverband.

Tot slot van mijn tusschenkomst, wou ik graag nog zeggen tot den achtbaren eerste-minister : uw regeering is geblokkeerd op het nationaliteitenvraagstuk; zult gij het aandurven daaruit de onafwendbare conclusies te trekken?

Dit is de vraag : Of er in België, tijdig, vooraleer nieuwe Martens-affaires de breuk tusschen Walen en Vlamingen zullen voltrokken hebben een Staatsman komt, wiens blik voldoende ver in de toekomst peilt, om dezen eenheidsstaat, verouderd product van de uitgestorven liberalistische Staatsideologie, op nieuwe, moderne grondslagen herop te bouwen; dan wel of hier met volgehouden verblindheid de fouten zullen hernieuwd worden van de Britten tegen de Ieren, van de Tsjechen tegen de Sudeten, van de Serben tegen de Kroaten.

België, mijnheer de eerste-minister, staat op het kruispunt der wegen : ofwel de snelle oplossing van het nationaliteitenprobleem door de bespoedigde uitvaardiging der politieke autonomie; ofwel de smalle, de lange baan van de voortgezette fragmentaire noodoplossingen, die nooit geschonken maar steeds afgedwongen worden, die nooit op tijd maar steeds te laat komen om de psychologische ontspanning voor gevolg te hebben.

Langs de twee wegen gaat het naar ons doel. De slechte taalwetten hebben de noodzakelijkheid bewezen van betere taalwetten; de betere taalwetten hebben de noodzakelijkheid bewezen van de kultuurautonomie. De kultuurautonomie, eens verwezenlijkt, zal zeer spoedig de noodzakelijkheid bewijzen van de bestuurlijke splitsing, en deze laatste zal even snel de noodzakelijkheid bewijzen van de politieke zelfstandigheid.

Ook met uw methode gaat het naar ons doel. Alleen zal het langer duren en waarschijnlijk zult ge te laat komen, omdat ondertusschen door een eindelooze reeks nieuwe conflicten, zooals deze Martens-zaak, het geestelijk echtscheidingsproces tusschen Vlamingen en Walen reeds zal voltrokken zijn.

Het is mijn overtuiging dat ook uw regeering de klare visie mist op het nationaliteitenprobleem in dezen Staat. Haar carentie zal spoedig ten volle blijken. Daarom kunnen wij haar geen vertrouwen schenken.

Eens komt de dag dat het anders wordt. Wij hebben gezaaid : de oogst rijpt snel. De Vlaamsch-nationale gedachte, die wij twintig jaar geleden slechts met een handvol beleden, is vandaag gemeengoed van honderdduizenden geworden in Vlaanderen. Gisteren verdedigden wij deze gedachte tegen velen van u in; vandaag verdedigt en belijdt gij die gedachte met ons. Vandaag verdedigen wij tegen u in, de Staatskundige implicaties dezer nationale gedachte : morgen zult gij met ons voorstaan de politieke verwezenlijking der Vlaamsch-nationale gedachte door het tot stand komen der politieke autonomie.

Als gij moest twijfelen aan dezen massalen groei der nationale gedachte in Vlaanderen, dan noodigen wij u uit de krachtproef te wagen : dit parlement te ontbinden op het Vlaamsche vraagstuk en nieuwe verkiezingen in het teeken der Vlaamsch-Waalsche tegenstelling uit te schrijven. (*Toejuichingen op de banken der Vlaamsche nationalisten.*)

De heer voorzitter. — De eerstkomende spreker is afwezig. Zoo ben ik verplicht de zitting te heffen.

Er zijn nog dertien sprekers ingeschreven. Het is wel verstaan dat wij morgen die bespreking zullen eindigen en dat de stemming morgen zal plaats hebben.

— De zitting wordt om 17 u. 50 m. opgeheven.

La séance est levée à 17 h. 50 m.

Morgen, openbare zitting te 2 uur.

Demain, séance publique à 2 heures.

QUESTIONS. — VRAGEN.

Des questions ont été remises au bureau par **MM. Debacker** et **Leuridan.**

Vragen werden ter tafel gelegd door de **heeren Debacker en Leuridan.**

Supplément au *Moniteur belge*, rue de Louvain, 40, Bruxelles. — Drukkerij van den *Moniteur belge*, Leuvensche straat, 40, Brussel.
Directeur : Leo Riard (L.-A.-J.).